



unesco

Patrimoine culturel
immatériel

Accréditation d'ONG

ICH-09 – Formulaire

DEMANDE D'ACCREDITATION D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE A DES FINS CONSULTATIVES AUPRES DU COMITE

Date limite : 30 avril 2023

pour examen par le Comité en 2023 et accréditation par
l'Assemblée générale en 2024

Le formulaire peut être téléchargé à l'adresse suivante :
<https://ich.unesco.org/fr/formulaires>

*Veuillez fournir uniquement les informations et la documentation justificative demandée ci-dessous.
Les annexes ne pourront pas être acceptées.*

A. Identification de l'organisation

A.1. Nom de l'organisation soumettant cette demande

A.1.a. *Indiquez la dénomination officielle complète de l'organisation, dans sa langue d'origine, telle qu'elle apparaît dans la documentation justificative établissant sa personnalité juridique (section D.2 ci-dessous).*

Association Culture, Paix et Développement (CPD)

A.1.b. *Nom de l'organisation en français et/ou en anglais.*

Association Culture, Paix et Développement (CPD)

A.2. Adresse de l'organisation

Indiquez l'adresse postale complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Internet, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique. Dans le cas d'organisations actives au niveau international, indiquez l'adresse du siège social.

Organisation : Association Culture, Paix et Développement (CPD)

Adresse : Lomé, Quartier WETRIVI KONDI, B.P. 80 520, TOGO

Numéro de téléphone : (00228) 90 02 40 96

Adresse électronique : associationcultpaixdev@gmail.com

Site web : Néant

Autres informations pertinentes : Néant

A.3. Personne à contacter pour la correspondance

Indiquez le nom, l'adresse complète et tout autre renseignement du responsable à qui toute correspondance concernant la candidature peut être adressée.

Titre (Mme/M., etc.) :	Dr
Nom de famille :	NOUGBOLO
Prénom :	KODJO
Institution/fonction :	Vice-Président
Adresse :	Lomé, Quartier WETRIVI KONDJI, B.P. 80 520, Togo
Numéro de téléphone :	(00228) 90 20 73 46
Adresse électronique :	associationcultpaixdev@gmail.com
Autres informations pertinentes :	Néant

A.4. Pays où l'organisation est active (paragraphe 91(b) des Directives opérationnelles)

Indiquez le/les pays où l'organisation exerce ses activités. Si elle œuvre uniquement dans un seul pays, précisez lequel. Si ses activités sont internationales, indiquez si elle opère au niveau mondial ou dans une ou plusieurs régions, et listez les pays principaux où elle mène ses activités.

- local
- national
- international (veuillez préciser)
 - dans le monde entier
 - Afrique
 - États arabes
 - Asie et le Pacifique
 - Europe et Amérique du Nord
 - Amérique latine et Caraïbes

Veuillez énumérez le/les principal(aux) pays où elle est active :

TOGO

B. Compétence, qualifications et expérience de l'organisation en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (article 9 de la Convention et paragraphes 91(a) et (c) des Directives opérationnelles)

B.1. Objectifs de l'organisation

Décrivez les objectifs pour lesquels votre organisation a été créée et qui doivent être conformes à l'esprit de la Convention. Si les objectifs principaux de l'organisation sont autre que la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, expliquez en quoi les objectifs de sauvegarde sont liés à ses objectifs plus larges.

360 mots maximum

Créée à Lomé au Togo le 15 août 2017, l'Association « CPD » a été reconnue par les autorités compétentes le 05 octobre de la même année.

L'Association a pour objectifs de :

- sensibiliser à la problématique de la culture de la paix ;
- promouvoir le développement ; et
- contribuer à la prévention des conflits sous toutes leurs formes.

Suivant les statuts, les interventions de « CPD » couvrent les domaines ci-après :

- le développement humain durable ;
- les arts et la culture en lien avec le développement ;
- l'éducation, la formation, l'information ; et
- la culture de la paix.

Mentionner dans ses objectifs et domaines d'actions la promotion du développement durable en mettant l'accent sur les arts, la culture et la culture de la paix, tel que le prône « CPD » lui permet de contribuer à la mise en œuvre de la Convention de 2003 notamment le lien fait entre le PCI et le développement durable et plus particulièrement les ODD. En effet, ce lien qui implique la prise en compte de la dimension culturelle du développement fonde la vision pluridimensionnelle de la culture et du développement que l'association met en place dans ses actions/programmes et comme par exemple le renforcement des capacités des artistes, promoteurs culturels et touristiques, des collectivités locales et des OSC sur les potentialités culturelles, y compris les éléments de leur PCI de leurs communautés pour un développement endogène. C'est également le cas des réflexions (conférences publiques et sensibilisations) développées avec les leaders communautaires, les chercheurs et étudiants sur la traduction en français et la numérisation des traditions et expressions des communautés sur la symbolique de la paix et la réconciliation, les pratiques sociales et rituels ainsi que les connaissances et pratiques concernant la médecine traditionnelle, etc.

Ces illustrations cadrent donc parfaitement avec certains des domaines de la Convention de 2003 et participent à la sauvegarde, à la transmission et à la valorisation du PCI associant les communautés.

B.2. Domaine(s) où l'organisation est active

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les domaines principaux où l'organisation est la plus active. Si ses activités se rapportent à d'autres domaines que ceux énumérés, cochez « autres domaines » et indiquez les domaines concernés.

- traditions et expressions orales
- arts du spectacle
- pratiques sociales, rituels et événements festifs
- connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel
- autres domaines – veuillez préciser :

Il s'agit de « la culture de la paix » qui permet à « CPD » de mettre en exergue dans des actions avec les communautés, les décideurs, les chercheurs et les étudiants, la contribution du PCI vu comme un facteur d'identité des communautés du dialogue interculturel et intergénérationnel ainsi que le vivre-ensemble.

Décrivez brièvement ci-dessous le travail de votre organisation dans les domaines sélectionnés (si votre organisation couvre tous les domaines, expliquez comment).

300 mots maximum

Dans les différents domaines du PCI sélectionnés, « CPD » travaille sous plusieurs formes. C'est ainsi qu'elle organise des sessions de renforcement des compétences et des formations :

- à l'endroit des artistes sur le management artistique et culturel ;
- au profit des artisans d'art traditionnel et des collectivités locales pour le développement et la transmission de ce savoir-faire aux jeunes.

Les réflexions et recherches que mène « CPD », outre les domaines de la culture de la paix, couvrent également les thématiques liées aux connaissances ancestrales sur la médecine traditionnelle, la traduction et la mise sur supports numériques des traditions et expressions orales (contes et proverbes), les rituels des communautés en vue de leur diffusion et appropriation par les jeunes surtout.

Au cours des conférences-débats, est aussi abordée, la question de la contribution de ces éléments du PCI au développement à la base notamment au tourisme, à l'identité même des membres et à la promotion des valeurs de paix.

Les sensibilisations organisées au profit des différents acteurs permettent également d'outiller les communautés et les autorités sur la plus-value que les éléments du PCI peuvent apporter au développement des activités génératrices de revenus. C'est le cas du projet faisant l'état des lieux de la mise en œuvre de la Convention de 2003 initié en 2018 par le ministère de la culture et auquel certains membres de « CPD » comme le vice-président ont fortement contribué. C'est encore le cas pour le projet d'élaboration de la cartographie des fêtes traditionnelles célébrées par des différentes communautés du pays entrepris par le ministère de la culture actuellement en cours pour lequel « CPD » est associée comme OSC spécialisée sur la recherche en développement culturel. Il vise à intégrer leurs célébrations à un programme national de développement d'une offre touristique national.

B.3. Activités principales de sauvegarde dans lesquelles l'organisation est impliquée

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les principales activités de sauvegarde de l'organisation. Si ses activités impliquent des mesures de sauvegarde non énumérées ici, cochez « autres mesures de sauvegarde » en précisant lesquelles.

- | |
|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> identification, documentation, recherche (y compris le travail d'inventaire) |
| <input checked="" type="checkbox"/> préservation, protection |
| <input checked="" type="checkbox"/> promotion, mise en valeur |
| <input checked="" type="checkbox"/> transmission, éducation formelle et non formelle |
| <input checked="" type="checkbox"/> revitalisation |
| <input type="checkbox"/> autres mesures de sauvegarde – veuillez préciser : |

B.4. Description des activités de l'organisation

Décrivez brièvement les activités récentes et l'expérience pertinente de l'organisation en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris celles démontrant les capacités de l'organisation à assurer des fonctions consultatives auprès du Comité. La documentation pertinente peut être présentée, si nécessaire, à la section D.3. ci-dessous.

660 mots maximum

Depuis sa création en 2017, l'Association Culture, Paix et Développement a mené plusieurs activités s'inscrivant dans ses domaines d'intervention. Celles qui ont un lien avec la sauvegarde du PCI concernent :

- La participation à la mise en œuvre, actuellement en cours, en collaboration avec le ministère de la culture, du projet sur la revue de la politique culturelle du Togo comme ONG spécialisée pouvant fournir son expertise sur les différents aspects notamment ceux ayant trait à la sauvegarde du PCI et à l'élaboration d'une stratégie nationale. Il en est de même de l'actuel projet de cartographie des fêtes traditionnelles avec le ministère.
- La participation comme membre accrédité du Forum des ONG dès 2022, à la seizième Session du Comité intergouvernemental de la Convention de 2005 à Paris du 7 au février 2023 où les thématiques abordées dans le cadre des expressions culturelles intéressent bien les expressions orales au sens de la Convention de 2003.
- La participation active des responsables de « CPD », de 2018 à 2022, à l'élaboration et aux activités du projet TGO 01 425 intitulé « Inventaire, sauvegarde et valorisation des savoir-faire de la facture et de la pratique des instruments de musique traditionnels du Togo. (Phases pilote et nationale) ». Lors de ce projet du ministère de la culture, le Professeur KADANGA et le Vice-président (Dr NOUGBOLO, par ailleurs membre du Réseau de facilitateurs) sont intervenus respectivement comme Superviseur et Coordination et expert consultant chargé du rapport. A ce titre, Dr NOUGBOLO a participé toutes les activités notamment l'inventaire, les formations et l'élaboration du répertoire.
- La participation à l'élaboration du rapport périodique du Togo sur la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles en décembre 2021 comme membre des OSC travaillant avec les artistes, collectivités locales, promoteurs et opérateurs culturels sur les spectacles vivants, l'artisanat traditionnels, etc.
- L'organisation d'une conférence débats sur « la culture, la paix et la tolérance en période électorale » dont les objectifs furent de former les acteurs locaux à de la tolérance et au vivre ensemble ; les sensibiliser aux valeurs de la culture de la paix ; ressortir les mécanismes, savoir et pratiques endogènes de règlements des

conflits.

- L'initiation et mise en œuvre du projet « Ateliers régionaux de formation et de sensibilisation sur le PND et les potentialités culturelles et touristiques comme leviers de développement local » entre novembre 2019 et janvier 2020. Ce projet a été initié par « CPD » à l'endroit des entrepreneurs culturels, artistes, médias, maires, préfets, responsables d'associations culturelles et touristiques, Directeurs régionaux des arts et de la culture, ONG de développement à la base. Il s'est agi de les outiller sur la nécessité de sauvegarder le patrimoine culturel et les savoir-faire locaux qui sont les traits identitaires mais peuvent aussi constituer les secteurs de développement endogènes des communautés.
- L'initiation et exécution en novembre 2021 à Sokodé (avec l'appui du fonds d'aide à la culture), en octobre 2019 à Anié (avec le soutien du ministère la formation civique) et en mars 2018 à Davié du projet « Edification de la culture de la paix et du dialogue interculturel : Journée de réflexion sur les valeurs citoyennes, valeurs de paix pour un développement local durable. »
- La participation à la conception et la mise en œuvre, de septembre à octobre 2018, du projet relatif à la mise en œuvre de la Convention de 2003 avec le ministère de la culture qui a donné aux communautés et acteurs intervenants dans la sauvegarde du PCI les outils nécessaires pour mieux appréhender les notions de base sur le concept du patrimoine culturel, sur son importance dans le processus de développement et ses liens avec les objectifs de développement durable au regard des défis liés à la conservation, à la sauvegarde, à la promotion et à la diffusion du patrimoine culturel immatériel du pays.

B.5. Description des compétences et qualifications de l'organisation

Donnez des informations sur le personnel et les membres de l'organisation, décrivez leurs compétences et qualifications dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, en particulier celles démontrant les capacités de l'organisation à assurer des fonctions consultatives auprès du Comité et expliquer comment elles les ont acquises. La documentation justifiant ces compétences peut être présentée, si nécessaire, à la section D.3. ci-dessous.

300 mots maximum

L'Association « CPD » dispose en son sein des membres ayant une expérience avérée sur les questions des arts, culture et patrimoine. Ses principaux membres, particulièrement ceux qui composent le bureau, sont pour certains des enseignants-chercheurs, des chercheurs animant des enseignements, des publications et des communications sur les thématiques liées à la sauvegarde, la promotion, l'éducation au patrimoine culturel y compris le PCI. D'autres sont des professionnels et offrent leur expertise sur les questions relatives à la sauvegarde du PCI. C'est le cas particulièrement de :

- **Professeur KADANGA Kodjona, Président du CPD**, ancien Directeur général de la culture, consultant des politiques socioculturelles et culturelles, auteurs de plusieurs ouvrages et articles sur le PCI notamment *Les contes et proverbes du Togo* (version française, kabyè et ewe) publié en 2005, *T'bol ou la danse du feu en pays Bassar*, 2011 avec l'appui de l'UNESCO ; *Le patrimoine culturel immatériel du Togo, un voyage à travers l'imaginaire* en 2014, *Le pays Tem à travers son patrimoine* (documentaire produit en 2016).
- **Dr NOUGBOLO Kodjo, Vice-président**, expert en arts, culture, patrimoine et tourisme, membre du Réseau des facilitateurs, membre de la commission nationale du patrimoine culturel (CNPC) formateur et expert associé sur tous les projets initiés et mis en œuvre par le Togo depuis 2011, y compris l'élaboration de la politique culturelle et son plan d'action, l'inventaire du PCI en 2011, les inventaires sectoriels des instruments de musique traditionnels en 2016-2022.
- **Docteur SOHOU N'gani Abassi Bidénimh, Secrétaire général**, Expert en management artistique et culturel ;

- Madame BELEI Belado, Trésorière adjointe, Spécialiste en patrimoine documentaire.
- Dr AMAH Essozimna, Conseiller, Historien en histoire contemporaine et du patrimoine culturel africain
- Dr LOKOU Rabiou, Conseiller, Historien, enseignant-chercheur sur les questions de culture de la paix ;

C. Les expériences de l'organisation en coopération avec les communautés, les groupes et les praticiens du patrimoine culturel immatériel (paragraphe 91(d) des Directives opérationnelles)

Décrivez brièvement ici comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus créant, pratiquant et transmettant le patrimoine culturel immatériel.

420 mots maximum

Depuis sa création, « CPD » dont la plupart des membres ont une formation et une expertise confirmées dans les questions du patrimoine culturel en général et de la sauvegarde du PCI en particularité a eu à coopérer avec les communautés, les groupes et les praticiens du PCI à diverses occasions notamment lors de la mise en œuvre de ses projets initiés seuls ou lors de ses interventions en appui au ministère de la culture. Ce fut le cas avec le ministère au cours du projet sur l'inventaire des instruments de musique traditionnels et pratiques associées, celui portant sur les ateliers régionaux sur la mise en œuvre de la Convention de 2003, la formation sur les potentialités culturelles comme leviers du développement local, la compilation des données auprès des communautés et acteurs locaux sur la mise en œuvre de la politique culturelle, etc.

Cette collaboration prend plusieurs formes. Il s'agit de solliciter la participation des chefs traditionnels, maires, responsables d'associations culturelles, artistes, leaders communautaires, points focaux du PCI installés dans chacune des 39 préfectures du pays, membres des Comités villageois et cantonaux de développement, jeunes, femmes issus des communautés ou désignés par celles-ci qui ont pris part à ces différents projets, qui ont par suite, bénéficié d'un suivi et accompagnement en vue du partage des connaissances et compétences acquises. Il en est de même de la collaboration avec les médias locaux qui assurent le relais auprès de communautés.

Ainsi, les communautés sont des bénéficiaires mais aussi acteurs des projets élaborés et exécutés à leur endroit.

En outre, les projets de recherche passés sur les mécanismes endogènes de règlements endogènes des conflits, le dialogue interculturel et celui actuellement en cours sur les connaissances et pratiques ancestrales sur la médecine traditionnelle qui devra aboutir à un ouvrage ont largement connu ou connaissent la participation des communautés à travers leurs représentants, les groupes et les personnes ressources détenteurs de ces connaissances et savoir. Enfin, la participation des jeunes chercheurs issus des communautés à ses réflexions et recherches constituent en quelque sorte une autre forme de cette coopération car ces derniers sauront assurer le relais des résultats auprès de leurs « parents ».

D. Documentation sur les capacités opérationnelles de l'organisation (paragraphe 91(e) des Directives opérationnelles)

D.1. Membres et personnel

Présentez la preuve de l'implication des membres de l'organisation. Elle peut prendre des formes aussi diverses qu'une liste des directeurs, une liste du personnel et des statistiques sur la quantité et les catégories de membres ; une liste complète des membres, n'est en principe, pas nécessaire.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « section D.1. »

D.2. Personnalité juridique reconnue

Si l'organisation a une charte, des articles de constitution, un règlement intérieur ou un document de création équivalent, un exemplaire doit être joint. Si, dans le cadre de la législation nationale en vigueur, l'organisation a une personnalité juridique reconnue par des moyens autres qu'un acte de constitution, veuillez fournir la documentation (par exemple, la publication d'une annonce dans une gazette ou un journal officiel) montrant comment cette personnalité juridique a été établie.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « section D.2. »

Les statuts de l'Association « CPD » adoptés à l'Assemblée constitutive le 15 août 2017 par les membres fondateurs, suivant la réglementation en vigueur au Togo, constituent l'acte juridique fondateur. « CPD » est donc une association à but non-lucratif, dotée de la personnalité juridique, jouissant de la pleine capacité administrative et financière dans les limites de son objet et domaines d'intervention tels qu'indiqués dans les statuts ci-joints.

D.3. Durée d'existence et activités

Indiquez la date de création de l'organisation, telle qu'elle apparaît dans la documentation justificative établissant sa personnalité juridique (section D.2. ci-dessus)

L'Association Culture, Paix et Développement « CPD » a été créée à Lomé au Togo le 15 août 2017 et reconnue par les autorités compétentes suivant le récépissé N°0965/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA daté du 05 octobre de la même année.

Si cela n'est pas déjà clairement indiqué dans la documentation fournie dans la section D.2., présentez les pièces justificatives prouvant que l'organisation existe depuis au moins quatre ans lors de sa demande d'accréditation. Présentez la documentation montrant qu'elle a mené des activités de sauvegarde appropriées durant cette période, y compris celles décrites dans la section B.4. ci-dessus. Des documents supplémentaires tels que des livres, des CD, des DVD ou des publications similaires ne peuvent pas être pris en compte et ne doivent pas être soumis.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « section D.3. »

E. Adhésion au Forum des ONG du PCI

Indiquez ci-dessous si votre organisation souhaite rejoindre le Forum des ONG du PCI. Veuillez noter que l'adhésion est subordonnée à l'accréditation de votre organisation par l'Assemblée générale des États parties à la Convention de 2003.

Pour plus d'informations sur le Forum des ONG du PCI et ses activités, veuillez consulter la page suivante : <https://ich.unesco.org/fr/forums-des-ong-00422>.

oui

non

F. Signature

La demande doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer au nom de l'organisation qui demande l'accréditation. Les demandes sans signature ne peuvent pas être prises en considération.

Nom : Dr NOUGBOLO Kodjo

Titre : Vice-Président du « CPD »

Date : 30 avril 2023

Signature :



Dr NOUGBOLO Kodjo
(Art, Patrimoine et Tourisme)
Tél: (228) 90 20 73 46



ASSOCIATION CULTURE, PAIX ET DEVELOPPEMENT (CPD)

Récépissé N°0965/MTDCL-SG-DLPAP-DOCA

Siège social : Lomé, quartier des Etoiles

Tél : (228) 90 02 40 96/ email : associationcultpaixdev@gmail.com**LISTE DES MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF**

N°	Nom et Prénoms	Postes	Qualification	Adresse
1	Professeur KADANGA Kodjona	Président	Spécialiste des politiques sociopolitiques et culturelles	(228) 90 02 40 96 kkadanga59@yahoo.fr
2	Docteur NOUGBOLO Kodjo	Vice-président	Administrateur culturel, spécialiste en patrimoine, tourisme et des industries culturelles et créatives	(228) 90 20 73 46 kodjo.nougbolo@gmail.com
3	Docteur SOHOU N'gani Abassi Bidénimh	Secrétaire général	Ingénieur Culturel	(228) 90 99 34 43 antoinesohou@gmail.com
4	Madame DOEVI Dédé	Trésorier	Assistante de direction	(228) 90 08 06 44 olgadoevi@yahoo.fr
5	Madame BELEI Bèlado	Trésorier adjoint	Documentaliste	(228) 91 14 87 80 belado1677@gmail.com
6	Docteur AMAH Essozimna	Conseillers	Spécialiste des questions de culture de la paix	(228) 90 99 54 11 essozimna.amah@yahoo.fr
7	Docteur LOKOU Rabiu		Spécialiste en histoire politique et des relations internationales	(228) 91 11 86 63 ralob93@gmail.com

Le Président


Kodjona KADANGA

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
DE LA DECENTRALISATION ET DES
COLLECTIVITES LOCALES

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES POLITIQUES

DIVISION DES ORGANISATIONS CIVILES
ET DES ASSOCIATIONS

N° 0965 /MATDCL-SG-DLPAP-DOCA

RECEPISSÉ DE DECLARATION D'ASSOCIATION

(à faire insérer obligatoirement au Journal Officiel de la République Togolaise)

TITRE: CULTURE, PAIX ET DEVELOPPEMENT
(C. P. D.)

SIEGE: LOME, Qt. WETRIVI KONDJI - TOGO

BUT : L'Association a pour but de contribuer à la promotion de la culture et de la paix pour un développement durable.

Lomé, le 11 OCT 2017



Pavadowa BOUKPESSI

STATUTS DE L'ASSOCIATION

“CULTURE, PAIX ET DEVELOPPEMENT “

SIEGE SOCIAL : BP 80520 sis au Quartier des Etoiles, enceinte de l'ENA,

Tél : 90 02 40 96

Président : Pr KADANGA Kodjona

Professeur titulaire des universités

Lomé-Togo.

Août 2017

PREAMBULE

La mise en place de cette association sur la problématique de la « Culture de la paix et développement » est donc le fruit d'une réflexion suite aux activités de sensibilisation de la Commission nationale de lutte contre la prolifération, la circulation et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, qui organisa un séminaire atelier de promotion de la recherche sur les armes légères et de petit calibre dans les universités publiques du Togo les 18 et 19 février 2014 à l'Auditorium du campus universitaire de Lomé.

L'une des recommandations fortes a été d'inciter les associations, les universités et les instituts des enseignements supérieurs à non seulement prendre en compte ces problématiques à travers des modules mais aussi des associations à mener des réflexions.

Le développement de l'Afrique passe par la culture de la paix. Eu égard à tous ces enjeux et défis, cette présente association, "**CULTURE, PAIX ET DEVELOPPEMENT**", aux côtés des autres organisations se veut de contribuer au développement endogène du Togo conformément à la loi n°40-484 du 1^{er} juillet 1901 régissant la création et le fonctionnement des associations et mouvements dans le but de réaliser les objectifs énumérés dans les présents statuts.

TITRE I : DENOMINATION-SIEGE-DUREE

Article 1 : Dénomination

Il est constitué entre les adhérents aux présents statuts une Organisation à vocation nationale, apolitique et à but non lucratif dénommée « **CULTURE, PAIX ET DEVELOPPEMENT** », en abrégé **CPD**.

Article 2 : Siège

Son siège est fixé à Lomé **BP 80520 sis enceinte de l'ENA, Quartier des Etoiles, tél 90 02 40 96.**

Il peut être transféré en tout autre endroit du territoire national par décision prise en Assemblée Générale, sur proposition du Bureau Exécutif.

Article 3 : Durée

La durée d'existence de l'association "**CULTURE, PAIX ET DEVELOPPEMENT**" est illimitée.

TITRE II : BUT – OBJECTIFS – DOMAINES D'INVENTION – MOYENS D'ACTION

Article 4 : But

"**CULTURE, PAIX ET DEVELOPPEMENT**" a pour but de contribuer à la culture de la paix gage d'un développement à travers la prévention et la résolution des conflits.

Article 5 : Objectifs

Les principaux objectifs de la **CULTURE, PAIX ET DEVELOPPEMENT** sont :

- Sensibiliser à la problématique de la culture de la paix ;
- Promouvoir le développement ;
- Contribuer à la prévention des conflits sous toutes leurs formes.

Article 6 : Domaines d'intervention

L'Organisation intervient dans les domaines suivants :

- Développement humain durable ;
- Arts, culture et développement ;
- Education, formation et information ;
- Culture de la paix.

Article 7 : Moyens d'action

Pour atteindre ses objectifs, "CULTURE, PAIX ET DEVELOPPEMENT" s'appuiera sur les moyens suivants :

- Médias et plateformes internet ;
- Organisation des conférences publiques ;
- Organisation des séances de formations dans la problématique Culture, Paix et Développement ou toutes autres thématiques connexes.

TITRE III : MEMBRES – MODE D'ADHESION – QUALITE DE MEMBRE

Article 8 : L'Organisation est composée de membres :

- fondateurs ;
- actifs ;
- sympathisants ;
- d'honneur.

Article 9 : Est membre fondateur, toute personne ayant pris part à l'Assemblée Générale constitutive.

Article 10 : Est membre actif, tout adhérent disposé à :

- participer pleinement aux activités de l'Organisation ;
- être éligible au sein des instances ;
- œuvrer à la réalisation de ses buts et objectifs ;
- se conformer aux dispositions des statuts et du règlement intérieur.

Article 11 : Est membre sympathisant, toute personne physique ou morale qui sans être membre de l'Association s'engage à lui apporter son soutien financier, matériel, morale et/ou technique dans la réalisation de ses objectifs.

Article 12 : La qualité de membre d'honneur est décernée par l'Assemblée Générale à toute personne qui s'est distinguée soit par ses services rendus ou soit par toute action exceptionnelle en faveur des objectifs poursuivis.

Article 13 : L'adhésion est libre et volontaire à toute personne, jouissant de ses droits civiques et moraux sans distinction de race, de sexe ni de religion ni de conviction politique et qui adhère à ses objectifs.

Pour adhérer, le postulant doit adresser une demande d'adhésion.

Article 14 : La qualité de membre se perd par :

- démission ;
- exclusion ;
- décès.

Article 15 : Tout membre démissionnaire doit saisir le bureau par lettre motivée.

Article 16 : Pour tout motif jugé grave, tout membre peut être exclu en Assemblée Générale à la majorité des 3/4 des membres présents. Toutefois, l'intéressé sera invité à répondre, au préalable, des charges retenues contre lui.

Article 17 : Tout membre démissionnaire ou exclu ne peut prétendre au remboursement de son droit d'adhésion ni de ses cotisations antérieures. Il doit, par contre s'acquitter d'éventuelles dettes qu'il aurait contractées vis-à-vis de l'Association.

TITRE IV : ORGANISATION – FONCTIONNEMENT

Article 18 : Les organes

- L'Assemblée Générale ;
- le Bureau Exécutif ;
- le Commissariat aux Comptes.

Article 19 : L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est l'organe suprême de décision.. Elle est souveraine sur toutes les questions relatives au fonctionnement et à la vie de l'association.

Elle se réunit obligatoirement en session ordinaire une fois l'an. Elle peut également se réunir en session extraordinaire sur demande des deux tiers (2/3) des membres de l'association.

Prennent part à l'Assemblée Générale tous les membres actifs de l'organisation. Toutefois, les membres sympathisants et d'honneur y sont admis à titre d'observateurs et ont une voix consultative.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité simple en présence des deux tiers (2/3) des membres de l'association.

Article 20 : Les attributions de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est l'instance qui :

- définit l'orientation et la politique générale de l'association ;
- étudie et vote le programme d'activités annuel et le budget prévisionnel de l'association ;

- élit les membres du Bureau Exécutif et du Commissariat aux Comptes ;
- statue sur les rapports d'activités et financiers ;
- adopte les textes initiés et les documents élaborés dans le cadre du fonctionnement de l'association ;
- statue sur les demandes d'adhésion et examine toute autre question relative au fonctionnement et à la vie de l'association ;
- modifie les documents fondamentaux ;
- dissout éventuellement l'association.

Article 21: BUREAU EXECUTIF

L'association est administrée par un bureau exécutif composé de sept (07) membres élus par l'assemblée générale pour un mandat de **deux(2) ans** renouvelable une seule fois.

- ✓ *1 président*
- ✓ *1 vice-président*
- ✓ *1 secrétaire général*
- ✓ *1 trésorier*
- ✓ *1 trésorier adjoint*
- ✓ *2 conseillers*

Article 22: Le bureau exécutif est l'organe d'animation et de gestions quotidiennes de l'association. Il met en application les décisions de l'assemblée générale conformément aux directives fixées par cette dernière. Il dispose des pouvoirs pour gérer toutes les affaires de l'association. Seuls les actes expressément réservés à l'assemblée générale échappent à ses pouvoirs.

Il élabore le règlement intérieur qu'il soumet à l'approbation de l'assemblée générale. Il est chargé notamment de prendre des décisions sur les problèmes qui se posent entre deux assemblées générales et lui en rendre compte. Il est chargé aussi de :

- voter les budgets de l'exercice suivant,
- proposer à l'assemblée générale de nouvelles orientations et les actions visant le but et les objectifs de l'association,
- soumettre à l'assemblée générale, le programme annuel d'activités,
- recevoir et étudier les demandes d'adhésion et les lettres de démission des membres,
- gérer les biens de l'association et assurer le bon fonctionnement des opérations bancaires et financières
- ouvrir et faire fonctionner tout compte en banque ou compte courant,
- créer au besoin des commissions et groupes de travail et veiller à leur bon fonctionnement,
- agir en toutes les circonstances au nom de l'association et la représenter dans tous les actes de la vie civile,
- se porter caution dans les opérations nécessaires ou utiles à l'association,

- arrêter les états de situations, les inventaires, les bilans et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale.
- statuer sur toutes les propositions à lui soumettre et arrêter l'ordre du jour de ses sessions,
- superviser et coordonner toutes les activités des commissions spécialisées.

Article 23 : Le bureau exécutif se réunit une fois par trimestre en session ordinaire. Il peut toutefois se réunir en session extraordinaire lorsque les circonstances l'exigent ou si le quart au moins de ses membres le demande.

Les décisions du bureau exécutif sont prises à la majorité des suffrages exprimés, en cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux inscrits dans un registre et signés par le président et le secrétaire.

Il ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Ses décisions sont prises à la majorité simple. Le bureau exécutif peut se faire assister des membres de l'association ou de toute personne ressource en fonction de leurs compétences et de leurs disponibilités. Ces personnes ont une voix consultative et non délibérative.

Article 24 : Les membres du bureau exécutif ne perçoivent aucune rétribution en raison de leur fonction. Ils sont toutefois remboursés de leurs frais de mission, de déplacement ou de représentation.

Article 25 : Le Président est le premier responsable de l'association. Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile et devant les tiers et veille à l'application des décisions prises en assemblée générale ; il convoque et préside les sessions de l'assemblée générale et les réunions du bureau exécutif. Il signe les courriers et tous les contrats et les accords s'inscrivant dans la droite ligne de l'association. Il nomme et révoque tous les employés de l'association. Il ordonne les dépenses et signe conjointement avec le trésorier les chèques de l'association et les procès-verbaux avec le secrétaire général ; en cas d'empêchement, le vice président assure son intérim.

Article 26 : Le Vice-président supplée le Président de l'association et le représente en cas d'empêchement.

Article 27: Le Secrétaire Général est le dépositaire des archives de l'association. Il assure la correspondance et les affaires administratives de l'association. Il dresse les avis des différentes réunions. Il prépare en accord avec le président, l'ordre du jour des réunions et sessions dont il rédige les procès-verbaux. Il tient à jour les fichiers des membres. En fin de mandat du bureau exécutif, il présente un rapport d'activités.

Article 28 : Le Trésorier est chargé de la collecte des fonds de l'association dont il assure la gestion. Il tient la comptabilité régulière et les documents comptables. Il décaisse sur un ordre du président avec qui il signe conjointement les documents financiers de l'association. Il établit les prévisions et assure le suivi des réalisations ainsi que la transmission des

informations nécessaires à la tenue de la comptabilité. Il assure la garde du patrimoine matériel de l'association. Il présente un rapport financier annuel et un bilan financier au terme du mandat du bureau exécutif.

Article 29 : Les conseillers de par leurs expériences, assistent le bureau exécutif dans l'accomplissement des tâches qui lui sont dévolues.

Article 30 : Pour la participation effective de tous les membres en vue d'atteindre les objectifs fixés, des commissions peuvent être instituées.

Article 31 : Le Commissariat aux Comptes

Deux membres de l'association sont élus en Assemblée Générale pour contrôler la gestion.

- Ils ont un mandat de deux (02) ans et doivent rendre compte à l'Assemblée Générale de leurs missions de contrôle.

Article 32 : L'AG élit pour un mandat de deux (2) ans renouvelable une seule fois, deux (2) commissaires aux comptes chargés de :

- vérifier les livres, les caisses, les porte -feuilles et les valeurs de l'association.
- contrôler la régularité et la sincérité des inventaires et des bilans ainsi que l'exactitude des informations données sur les comptes et la situation financière.

Ils opèrent inopinément et le trésorier général est tenu de mettre à leur disposition toutes les pièces nécessaires à leur travail.

Ils rendent régulièrement compte à l'AG de toute inexactitude relevée dans les actes de gestion. Ils présentent un rapport annuel à l'AG.

TITRE V : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 33 : Les ressources de l'Organisation sont constituées des :

- droits d'adhésion ;
- cotisations ;
- intérêts perçus sur les placements ;
- dons, legs, souscriptions volontaires, subventions ;
- revenus de ses activités.

Article 34 : Les fonds de l'association sont déposés dans des comptes bancaires ouverts en son nom.

Les mouvements de fonds doivent se faire sur la signature conjointe du Président et du Trésorier Général.

TITRE VI : DISPOSITIONS FINALES

Article 35 : Les dispositions des présents statuts ne peuvent être modifiées qu'en Assemblée Générale à la majorité des 2/3 des membres présents.

Article 36 : L'Association ne peut être dissoute qu'en Assemblée Générale extraordinaire spécialement convoquée à cet effet en vertu d'une décision prise à la majorité des 3/4 des membres présents.

En cas de dissolution, il est nommé un ou plusieurs liquidateurs qui après apurement du passif, affectent l'actif net à une Association poursuivant des buts identiques.

Article 37 : Le patrimoine de l'association répond seul de ses engagements contractés sans que les membres ou les administrateurs puissent être personnellement responsables.

Article 38 : le bureau élabore un règlement intérieur qu'il soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale. Il détermine au besoin les détails d'exécution des présents statuts.

Article 39 : Les présents statuts entrent en vigueur pour compter de la date de leur adoption.

Fait à Lomé, le 15 août 2017

Pour L'assemblée Générale Constitutive,

Le Secrétaire général



SOHOU N'gani Abassi Bidénimh

ASSOCIATION CULTURE, PAIX ET DEVELOPPEMENT (CPD)

Récépissé N°0965/MTDCL-SG-DLPAP-DOCA

Siège social : Lomé, quartier des Etoiles

Tél : (228) 90 02 40 96/ email : associationcultpaixdev@gmail.com

BREVE PRESENTATION DE CPD ET DES SES ACTIVITES DEPUIS 2017

1. DE L'ASSOCIATION CULTURE, PAIX ET DEVELOPPEMENT (CPD)

a/ *Création et objectifs*

Crée à Lomé (Togo) le 15 août 2017, l'Association Culture, Paix et Développement (CPD) a été reconnue par les autorités compétentes suivant le récépissé N° 0965/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 05 octobre de la même année. L'Association CPD a pour objectifs de sensibiliser à la problématique de la culture de la paix, promouvoir le développement et contribuer à la prévention des conflits sous toutes leurs formes.

b/ *Domaines d'action*

Les domaines d'intervention de CPD couvrent le développement humain durable, les arts, la culture en lien avec le développement, l'éducation, la formation, l'information et la culture de la paix.

c/ *Lien avec les objectifs de la Convention de 2005 de l'UNESCO*

Les objectifs et les domaines du CPD épousent parfaitement ceux de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005 notamment en ce qui concerne la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (a), encourager le dialogue entre les cultures... (c), stimuler l'interculturalité afin de développer l'interaction culturelle (d), promouvoir le respect de la diversité des expressions culturelles.... (e), réaffirmer le lien entre culture et développement... (f).

✓

d/ Partenaires

Comme partenaires, le CPD travaille avec :

- Le ministère de la culture et du tourisme
- Le ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires
- Le ministère des droits de l'homme et de la citoyenneté
- Le ministère de la communication et des médias
- L'Institut Régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche en Développement Culturel (IRES-REDC)
- Le Cabinet Tact Xpertise spécialisé dans le management artistique et culturel

1. ACTIONS/PROJETS REALISE(E)S

N°	ACTIONS/PROJETS	OBJECTIFS	PUBLIC CIBLE	ANNEE ET LIEUX D'EXECUTION
1	Participation à l'élaboration du rapport quadriennal de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du Togo	<ul style="list-style-type: none"> - renseigner le formulaire destiné à la société civile - fournir des informations relatives à la création artistique, au dialogue interculturel, à la diversité culturelle, aux échanges culturels, à la contribution des biens et services culturels à économie nationale et du développement socioéconomique 	Artistes, collectivités locales, promoteurs et opérateurs culturels et touristiques	Lomé Décembre 2021
	Edification de la culture de la paix et du dialogue interculturel : Journée de réflexion sur les valeurs citoyennes, valeurs de paix	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les participants sur les valeurs de tolérance, de respect mutuel, de l'acceptation de l'autre avec sa différence et leur impact sur la cohésion et la paix sociales ; 	Leaders des communautés locales, des responsables des associations et ONG, les jeunes, des hommes	Sokodé Novembre 2021

18

2	pour un développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - les entretenir sur l'engagement citoyen dans le développement de leurs communautés respectives; - rappeler aux acteurs qu'ils sont, la place et l'impact des valeurs citoyennes dans le développement durable du pays. 	de médias, les acteurs de développement à la base de la préfecture de Tchaoudjo préfecture	
3	Conférence sur la culture, la paix et la tolérance en période électorale	<ul style="list-style-type: none"> - former les acteurs locaux à de tolérance et au vivre ensemble ; - sensibiliser aux valeurs de la culture de la paix ; - ressortir les mécanismes endogènes de règlements des conflits 	-leaders communautaires, étudiants, acteurs locaux impliqués dans les élections, chefferie traditionnelle, etc.	Lomé Février 2020
4	Ateliers régionaux de formation et de sensibilisation sur le PND et les potentialités culturelles et touristiques comme leviers de développement local.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les élus et agents locaux / entrepreneurs culturels sur les axes 1 et 3 du PND relatifs à la contribution de la culture et du tourisme au développement - Conscientiser les participants sur les potentialités culturelles et touristiques de leurs ressorts territoriaux dans le développement local - Entretenir les acteurs sur l'apport des industries culturelles à l'économie locale en termes de création d'emplois et de richesses - Former les acteurs locaux en techniques de montage de projets culturels et en recherche de financement - Outiler les élus, agents et promoteurs culturels locaux sur les approches et pratiques pour rechercher et négocier les partenariats culturels - Partager les bonnes pratiques des expériences de 	Entrepreneurs culturels, artistes, médias, maires, préfets, responsables d'associations culturelles et touristiques, Directeurs régionaux des arts et de la culture, ONG de développement à la base, agents du ministère de l'administration territoriale et de décentralisation	Lomé, Davié, Kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Kara, Dapaong Novembre 2019 à janvier 2020



		la décentralisation des volets culturels et touristiques de certains pays		
5	Edification de la culture de la paix et du dialogue interculturel : Journée de réflexion sur les valeurs citoyennes, valeurs de paix pour un développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les participants sur les valeurs de tolérance, de respect mutuel, de l'acceptation de l'autre avec sa différence et leur impact sur la cohésion et la paix sociales ; - les entretenir sur l'engagement citoyen dans le développement de leurs communautés respectives ; - rappeler aux acteurs qu'ils sont, la place et l'impact des valeurs citoyennes dans le développement durable du pays. 	Leaders des communautés locales, des responsables des associations et ONG, les jeunes, des hommes de médias, les acteurs de développement à la base de la préfecture de l'Anié	Anié Octobre 2019
6	Edification de la culture de la paix et du dialogue interculturel : Journée de réflexion sur les valeurs citoyennes, valeurs de paix pour un développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les participants sur les valeurs de tolérance, de respect mutuel, de l'acceptation de l'autre avec sa différence et leur impact sur la cohésion et la paix sociales ; - les entretenir sur l'engagement citoyen dans le développement de leurs communautés respectives ; - rappeler aux acteurs qu'ils sont, la place et l'impact des valeurs citoyennes dans le développement durable du pays. 	Leaders des communautés locales, des responsables des associations et ONG, les jeunes, des hommes de médias, les acteurs de développement à la base de la préfecture du Zio	Davié Mars 2018

Lomé, le 2 novembre 2022



Le Président

Professeur Kodjona KADANGA

**ASSOCIATION CULTURE, PAIX ET DEVELOPPEMENT
(CPD)**

Récépissé N°0965/MTDCL-SG-DLPAP-DOCA

Siège : Lomé, quartier des Etoiles

Rapport final des activités

**JOURNEE DE REFLEXION SUR LES VALEURS
CITOYENNES, VALEURS DE PAIX POUR UN
DEVELOPPEMENT DURABLE**

Lieu : Hôtel Hera (Davié, Région maritime, Préfecture du Zio)

Date : 07 mars 2018

Mars 2018

SOMMAIRE	
SOMMAIRE.....	2
Introduction.....	3
1- Contexte et justification.....	3
2- Objectifs réalisés	4
3- Résultats obtenus.....	4
4- Phase préparatoire.....	5
5- Déroulement du forum	5
a- La cérémonie d'ouverture.....	5
b- Les débats et discussions	6
c- La cérémonie de clôture	6
6- Difficultés rencontrées	7
7- Recommandations	7
Conclusion.....	7
Annexes.....	9

Introduction

Dans le cadre du projet intitulé "*Journée de réflexion sur les valeurs citoyennes, valeurs de paix pour un développement durable*", initié par l'Association « **Culture, Paix et Développement** » en partenariats avec la Préfecture du Zio, la Mairie de Tsévié, les médias nationaux et locaux, une trentaine de leaders des communautés locales, les responsables d'associations et organisations non gouvernementales (ONGs) de développement, les jeunes, les hommes de médias, les acteurs culturels et de développement à la base venant de la Région Maritime et de Lomé, ont été entretenus durant une journée à l'Hôtel Hera à Dovié, le mercredi 07 mars 2018, sur la problématique de l'engagement citoyen et de la culture de la paix pour un développement durable et inclusif au Togo.

Le présent rapport final des activités présente le contexte, la justification, les objectifs réalisés, les résultats obtenus, la méthodologie utilisée, la phase préparatoire, le déroulement des activités, les difficultés rencontrées ainsi que les recommandations faites.

1- Contexte et justification

Le processus démocratique qu'ont connu les pays africains depuis les années 1990 a engendré de profondes mutations et a souvent eu des impacts négatifs sur le comportement de nombreux citoyens, avec les menaces réelles sur la paix et la cohésion sociales. Ainsi, tout le monde parle le plus souvent de démocratie, des droits de l'homme et de la citoyenneté sans pour autant s'approprier les principes et valeurs qui doivent modeler le comportement quotidien des hommes et des femmes dans un Etat dit démocratique.

Le Togo ne fait pas exception à ce constat. En effet, le pays a connu (et vit malheureusement encore ces temps-ci) des crises qui ont mis à mal la vie sociale et démocratique, fragilisant ainsi la paix, l'unité nationale, la cohésion et la concorde sociales, les efforts de réconciliation.

Face à cette situation, l'Etat a mis en place des chantiers importants visant à renforcer le cadre institutionnel et législatif d'une part et à former "le nouveau citoyen" résolument engagé dans le développement durable et inclusif du pays. Parmi ces actions, mention peut être faite notamment de l'adoption en Juin 2014 de la politique nationale de formation civique et d'éducation à la citoyenneté et son plan d'action (2014-2018), la mise en place de la Commission, vérité, justice et réconciliation (CVJR) et du Haut-commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale (HCRRUN).

Toutefois, comme l'a mentionné le plan d'action, l'éducation aux valeurs citoyennes, à la culture de la paix, au civisme et à la participation citoyenne aux actions de développement est une mission de longue haleine nécessitant l'implantation non seulement des acteurs publics mais aussi et surtout de la société civile.

C'est dans ce contexte que, l'Association « **Culture, Paix et Développement** », a initié le présent projet sur les valeurs citoyennes et les valeurs de paix comme leviers du développement durable d'une part et de lutte contre les préjugés, les amalgames en initiant les communautés à l'autocritique et au respect mutuels, au dépassement à transcender les différences et à se rassembler autour des valeurs communes d'autre part.

2- Objectifs réalisés

L'objectif général du présent projet était de sensibiliser les leaders des communautés locales, les hommes de médias, les responsables des associations et ONG, les jeunes, acteurs de développement, etc. sur les valeurs citoyennes, valeurs de paix comme soubassements de la cohésion sociale, de la construction nationale et du développement durable du pays.

De façon spécifique, il était question de :

- Sensibiliser les participants sur les valeurs de tolérance, de respect mutuel, de l'acceptation de l'autre avec sa différence et leur impact sur la cohésion et la paix sociales ;
- Les entretenir sur l'engagement citoyen dans le développement de leurs communautés respectives ;
- Rappeler aux acteurs qu'ils sont, la place et l'impact des valeurs citoyennes dans le développement durable du pays.

3- Résultats obtenus

Les résultats obtenus à l'issue de la mise en œuvre du projet sont :

- 30 leaders communautaires, de jeunes, de responsables locaux et associatifs, des hommes de médias de la préfecture du Zio et de la région maritime ont été sensibilisés sur les valeurs citoyennes et la culture de la paix comme vecteurs et expressions du vivre ensemble ;
- ils ont été entretenus sur l'engagement citoyen dans le développement de leurs communautés respectives ;
- ils ont été entretenus sur la place et l'impact citoyen de ces valeurs dans le développement durable d'un pays.

4- La phase préparatoire

Des rencontres ponctuelles ont permis à l'équipe de coordination d'organiser dans des conditions optimales, les activités afférentes à l'événement. Elles sont liées à l'élaboration des Termes De Références (TDR) et des courriers transmis aux différents partenaires, à la conception de l'appel à candidatures diffusé dans le N°10239 du grand quotidien national d'information paru le jeudi 1^{er} mars 2018, et sur les réseaux sociaux notamment Whatsapp et Facebook.

La Direction régionale des arts et de la culture de la région maritime (DRAC-maritime) et la Préfecture du Zio ont été mis à contribution pour l'enregistrement des dossiers de candidature, un accent étant mis sur le public cible de cette localité pour prendre part activement aux activités de la journée de réflexion.

Pour permettre une communication fluide et permanente entre le comité d'organisation, les partenaires et le public, les e-mails et les contacts téléphoniques ont été échangés pour renforcer la communication avant la tenue effective du l'événement.

5- Le déroulement de la journée de réflexion

Les activités de cette journée de réflexion ont été entre autres, la cérémonie d'ouverture, les communications, les débats et discussions et la cérémonie de clôture. Le programme est joint en annexe.

a- La cérémonie d'ouverture

Des allocutions d'ouverture ont été prononcées par M. DOUTI Djabène, Directeur régional des arts et de la culture de la région maritime, M. SOHOU N'gani Abassi Bidénimh, Secrétaire général de l'Association CPD et M. ETSE, Préfet du Zio. Les orateurs ont souligné que cet atelier a lieu à un moment où le pays se trouve engagé dans une campagne d'éducation à la citoyenneté et de consolidation du développement à la base. Egalement, les orateurs ont rappelé les différents efforts consentis par le pouvoir public (exemple de l'opération « TOGO PROPRE ») et ont affirmé leur volonté de poursuivre leur partenariat qui aboutira à coup sûr à de nouveaux projets.

Cette cérémonie s'est terminée par la prise d'une photo de famille et l'invitation de toute l'assistance à une collation offerte par le comité d'organisation.

b- Les débats et discussions

Les travaux ont démarré par un bref exposé de M. SOHOU sur le programme, les méthodes de travail et les informations d'ordre pratique sur la journée de réflexion.

Des débats fructueux, itératifs et interactifs ont permis aux participants d'approfondir les questions à la suite des communications sur les trois thématiques suivantes :

- ***Culture, éducation citoyenne et développement durable : enjeu et défis***, présentée par M. BOKOVI, Administrateur Civil à la Direction de la Formation Civique ;
- ***Culture de la paix, expression démocratique et développement durable***, présentée par Dr Amah Essozimna, Responsable de Parcours « *Culture de la Paix et Développement* » à L’Institut Régional d’Enseignement Supérieur et de Recherche en Développement Culturel (IRES-RDEC) ;
- ***Diversité, dialogue interculturel et cohésion sociale : quelles perspectives pour un développement harmonieux à la base***, présentée par M. NOUSSOUGLO Cyriaque, Coordonnateur des Centres de Lecture et d’Animation Culturelle (CLAC).

Les discussions ont porté principalement sur les exposés qui ont été très appréciés des participants en raison de la pertinence des thématiques retenues, de la richesse des expériences partagées et de la possibilité d’adaptation des solutions proposées aux différentes situations qui se présentent dans leur vie quotidienne.

Les experts-consultants ont fourni aux participants des informations nécessaires sur les procédures et modalités à suivre pour une participation active à la construction d'un Togo de paix et de tolérance pour les générations futures. Dans le même sens, les participants ont exprimé leur engagement à relayer les connaissances acquises au cours de cet événement dans leurs communautés respectives.

c- Cérémonie de clôture

Elle a été l'occasion pour M. NOUGBOLO Kodjo, maître de cérémonie et Vice-président de l'Association CPD, au nom du Président et des membres de ladite organisation, de réitérer ses remerciements à tous les partenaires et aux participants pour leur soutien indéfectible dans l'organisation et la réussite de cette rencontre.

Il s'est agi essentiellement de féliciter les participants pour leur mobilisation inconditionnelle autour de cet événement et leur collaboration aux différents travaux qui ont meublé la journée, contribuant à sa réussite. De plus, ils ont été exhortés à plus de dynamisme dans leurs activités

respectives, à être des portes paroles de l'association auprès de leurs communautés respectives en relayant les informations et conviés à un bon retour à leurs occupations quotidiennes et dans leurs domiciles respectifs.

Il a été prévu un envoi de la compilation des différentes communications aux participants (voir annexe).

6- Difficultés rencontrées

La difficulté de mobilisation de partenaires financiers était un obstacle majeur, sans compter la diffusion des informations liées aux activités du projet à l'endroit du public cible pour lequel, le comité d'organisation a jugé opportun de faire recours aux moyens de communication de proximité (e-mailing, SMS, whatsapp, facebook, etc.).

7- Recommandations

Des recommandations ont été formulées à l'endroit de la Présidence de la CPD par les participants. Elles sont relatives au souhait de régionaliser cet événement en faisant participer aussi bien les décideurs que les communautés à la base du pays.

Aussi, des dispositions devront être prises à l'avenir sur le plan de la communication afin d'atteindre efficacement les cibles. Autrement, de nouvelles stratégies devront être mises en place.

L'allocation de ressources financières plus importantes devrait être négociée pour mobiliser plus de personnes autour de l'événement et en faire un rendez-vous incontournable au Togo. L'appel est donc lancé aux différents partenaires.

Conclusion

De manière globale, la journée de réflexion a été une réussite et donc, a permis d'impacter sur le développement endogène et participatif au Togo à travers ses différentes activités. Autant certains avaient des préoccupations qui ont trouvé satisfaction, autant les travaux des spécialistes ont été actifs et constructifs. La maîtrise des sujets, les échanges fructueux, les contenus des trois communications estimés intéressants, la référence faite à des exemples pratiques, l'excellente modération, la bonne logistique, ainsi que les supports de communication adaptés aux débats ont été retenus comme points forts des travaux.

L'équipe projet a toutefois déploré comme points faibles, l'insuffisance des ressources financières et la durée de l'atelier. Pour les participants, le contenu de l'atelier a été dense, intéressant et enrichissant, les communicateurs expérimentés et ouverts.

Pour toutes ces raisons, il convient de remercier la Préfecture du Zio, la Délégation spéciale de la commune de Tsévié, la DRAC-Maritime, l'Agence Togolaise de Presse de la région maritime, la radio Horizon, Togo Portail, les participants et tous les autres partenaires qui ont concouru à la réussite des travaux de la journée de réflexion.

Fait à Lomé, le 14 mars 2018

Le Secrétaire général



SOHOU N'gani Abassi Bidénimh



ASSOCIATION CULTURE, PAIX ET DEVELOPPEMENT (CPD)

Récépissé N°0965/MTDCL-SG-DLPAP-DOCA

Siège : Lomé, quartier des Etoiles, Tél : 90 99 34 43

MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DES SPORTS, DE L'EDUCATION A LA CITOYENNETE ET DU CIVISME

APPEL A PROJETS CITOYENS, EDITION 2019

EDIFICATION DE LA CULTURE DE LA PAIX ET DIALOGUE INTERCULTUREL :

**JOURNEE DE REFLEXION SUR LES VALEURS CITOYENNES,
VALEURS DE PAIX POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE**

RAPPORT FINAL D'ACTIVITES

Anié (Bureau de Préfecture), le 25 octobre 2019

Juillet 2020

Introduction

Dans le cadre de ses activités, l'Association Culture, Paix et Développement (CPD) a initié avec l'appui financier du Ministère de la communication, des sports et de l'éducation à la citoyenneté et au civisme (MCSECC) à travers la Direction de la formation civique (DFC), une ‘’Journée de réflexion sur les valeurs citoyennes, valeurs de paix pour un développement durable’’. A cet effet, une trentaine de leaders des communautés locales, de responsables d'associations et d'organisations non gouvernementales (ONGs) de développement, des jeunes, des hommes de médias, des acteurs culturels et de développement à la base de la préfecture d'Anié ont été entretenus durant la journée du 25 octobre 2019 à la salle de conférence de ladite préfecture sur la problématique de l'engagement citoyen et de la culture de la paix pour un développement durable et inclusif au Togo.

Le présent rapport final des activités présente le bilan de cette activité ainsi que les enseignements tirés.

I. Préliminaires

1- Rappel du contexte du projet

Le processus démocratique qu'ont connu les pays africains depuis les années 1990 a engendré de profondes mutations et a souvent eu des impacts négatifs sur le comportement de nombreux citoyens, avec les menaces réelles sur la paix et la cohésion sociales. Ainsi, tout le monde parle le plus souvent de démocratie, des droits de l'homme et de la citoyenneté sans pour autant s'approprier les principes et valeurs qui doivent modeler le comportement quotidien des hommes et des femmes dans un Etat dit démocratique.

Le Togo ne fait pas exception à ce constat. En effet, le pays a connu (et vit malheureusement encore ces temps-ci) des crises qui ont mis à mal la vie sociale et démocratique, fragilisant ainsi la paix, l'unité nationale, la cohésion et la concorde sociales, les efforts de réconciliation.

Face à cette situation, l'Etat a mis en place des chantiers importants visant à renforcer le cadre institutionnel et législatif d'une part et à former "le nouveau citoyen" résolument engagé dans le développement durable et inclusif du pays. Parmi ces actions, mention peut être faite notamment de l'adoption en Juin 2014 de la politique nationale de formation civique et d'éducation à la citoyenneté et son plan d'action (2014-2018), la mise en place de la Commission, vérité, justice et réconciliation (CVJR) et du Haut-commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale (HCRRUN).

Toutefois, comme l'a mentionné le plan d'action, l'éducation aux valeurs citoyennes, à la culture de la paix, au civisme et à la participation citoyenne aux actions de développement est une mission de longue haleine nécessitant l'implantation non seulement des acteurs publics mais aussi et surtout de la société civile.

C'est dans ce contexte que, l'Association « **Culture, Paix et Développement** », a initié le présent projet sur les valeurs citoyennes et les valeurs de paix comme leviers du développement durable d'une part et de lutte contre les préjugés, les amalgames en initiant les communautés à l'autocritique et au respect mutuels, au dépassement à transcender les différences et à se rassembler autour des valeurs communes d'autre part.

2- Objectifs réalisés

L'objectif général du présent projet était de sensibiliser les leaders des communautés locales, les hommes de médias, les responsables des associations et ONG, les jeunes et acteurs de développement de la préfecture d'Anié sur les valeurs citoyennes, valeurs de paix comme soubassements de la cohésion sociale, de la construction nationale et du développement durable du pays.

De façon spécifique, il était question de :

- Sensibiliser les participants sur les valeurs de tolérance, de respect mutuel, de l'acceptation de l'autre avec sa différence et leur impact sur la cohésion et la paix sociales ;

- Les entretenir sur l'engagement citoyen dans le développement de leurs communautés respectives ;
- Rappeler aux acteurs quels sont, la place et l'impact des valeurs citoyennes dans le développement durable du pays.

3- Résultats obtenus

Les résultats obtenus à l'issue de la mise en œuvre du projet sont :

- 30 leaders communautaires, de jeunes, de responsables locaux et associatifs, des hommes de médias de la préfecture d'Anié ont été sensibilisés sur les valeurs citoyennes et la culture de la paix comme vecteurs et expressions du vivre ensemble ;
- ils ont été entretenus sur l'engagement citoyen dans le développement de leurs communautés respectives ;
- ils ont été entretenus sur la place et l'impact citoyen de ces valeurs dans le développement durable d'un pays.

4- La phase préparatoire

Des rencontres ponctuelles ont permis à l'équipe de coordination d'organiser dans des conditions optimales, les activités afférentes à l'événement. Elles sont liées à l'élaboration des Termes De Références (TDR) et des courriers transmis aux différents partenaires, à la mission exploratoire pour préparer au mieux l'événement.

La Direction régionale des arts et de la culture de la région des plateaux (DRAC-Plateaux) et la Préfecture d'Anié ont été mis à contribution pour l'enregistrement des dossiers de candidature, un accent étant mis sur le public cible de cette localité pour prendre part activement aux activités de la journée de réflexion.

Pour permettre une communication fluide et permanente entre le comité d'organisation, les partenaires et le public, les e-mails et les contacts téléphoniques ont été échangés pour renforcer la communication avant la tenue effective du l'événement.

II. Le déroulement de la journée de réflexion

Les activités de cette journée de réflexion ont été entre autres, la cérémonie d’ouverture, les communications, les débats et discussions et la cérémonie de clôture (conférence programme en annexe).

1- La cérémonie d’ouverture

Elle a été marquée par trois interventions : le mot de bienvenue du Secrétaire général de l’Association CPD Monsieur SOHOU N’gani Abassi Bidénimh qui a précisé le contexte et les objectifs du projet et de l’association, l’intervention du Représentant du Ministre en charge de l’éducation à la citoyenneté et au civisme Monsieur TAGBA Pya-Abalo, et enfin le discours d’ouverture du Représentant du Préfet d’Anié Monsieur ADEKEDEO N’zonou.

Dans son intervention, le représentant du pouvoir central a souligné l’importance de cet atelier qui, a-t-il rappelé, a lieu à un moment où le pays se trouve engagé dans une campagne d’éducation à la citoyenneté et de consolidation du développement à la base. Il a mis l’accent sur les efforts consentis par le gouvernement pour faire du vivre ensemble, un désir partagé par tous les togolais avant de rassurer les initiateurs de la volonté des pouvoirs publics de poursuivre leur partenariat qui aboutira à coup sûr à de nouveaux projets.

Enfin, tout en saluant cette initiative dans la construction nationale, il a exprimé son désir de voir l’association couvrir toute l’étendue du territoire national avec cette sensibilisation et cette formation, vu la pertinence des thématiques inscrites au programme.

Cette cérémonie a vu la participation des Maires de la commune d’Anié 1, M. ATARA T’faraba et du Maire de la commune d’Anié 2, M. OGOUHOUNDE Kokou. Elle s’est terminée par une photo de famille et un cocktail. Rappelons que la cérémonie a été couverte par la TVT, Atop Anié et Radio Azur.

2- Les communications

Les travaux ont démarré par un bref exposé de M. SOHOU sur le programme, les méthodes de travail et les informations d’ordre pratique sur la journée de réflexion (Annexe ...).

Des débats fructueux, itératifs et interactifs ont permis aux participants d’approfondir les questions à la suite des communications sur les trois thématiques suivantes :

- Communication 1 : **Diversité, dialogue interculturel et cohésion sociale : quelles perspectives pour un développement harmonieux des collectivités locales ?** présentée par MM. NOUGBOLO et MONKLI ;
- Communication 2 : **Culture, éducation citoyenne et développement local : enjeux et défis**, présentée par MM. SOHOU et TAGBA ;
- Communication 3 : **Culture de la paix et démocratie à la base : quels enjeux pour les nouvelles collectivités territoriales ?** présentée Dr AMAH et M. NOUGBOLO.

Les discussions ont porté principalement sur les exposés qui ont été très appréciés des participants en raison de la pertinence des thématiques retenues, de la richesse des expériences partagées et de la possibilité d'adaptation des solutions proposées aux différentes situations qui se présentent dans leur vie quotidienne.

Les experts-consultants ont fourni aux participants des informations nécessaires sur les procédures et modalités à suivre pour une participation active à la construction d'un Togo de paix et de tolérance pour les générations futures. Dans le même sens, les participants ont exprimé leur engagement à relayer les connaissances acquises au cours de cet événement dans leurs communautés respectives.

Parallèlement, une émission radiophonique a été organisée à la radio Azur sur la thématique de l'atelier.

3- Cérémonie de clôture

Elle a été l'occasion pour M. NOUGBOLO Kodjo, Vice-président de l'Association CPD, de réitérer au nom du Président ses remerciements à tous les partenaires et aux participants pour leur soutien indéfectible dans l'organisation et la réussite de cette rencontre.

Il s'est agi essentiellement de féliciter les participants pour leur disponibilité et leur collaboration aux différents travaux qui ont meublé la journée, contribuant à sa réussite. De plus, ils ont été exhortés dans leurs activités respectives, à être des portes paroles de l'association auprès de leurs communautés respectives en relayant les informations.

Subséquemment, un panneau de sensibilisation a été érigé dans chacune des deux communes. (confère photos en annexe).

4- Recommandations

Des recommandations ont été formulées à l'endroit de la CPD par les participants. Elles sont relatives au souhait d'envisager l'organisation de la formation dans toutes les préfectures du pays afin que ces thématiques en lien avec l'actualité du pays soient partagées par tous les acteurs vu les moments que traverse le pays actuellement. Ainsi, aussi bien les décideurs que les membres des communautés pourront y participer.

Conclusion

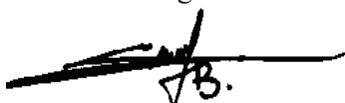
De manière globale, à travers ses différentes activités, la journée de réflexion a été une réussite et donc, a permis d'impacter sur le développement endogène et participatif au Togo.

Pour les participants, le contenu de l'atelier a été dense, intéressant et enrichissant, les communicateurs expérimentés et ouverts.

Il convient de remercier le Ministère en charge de l'éducation à la citoyenneté et au civisme, la Préfecture d'Anié, les mairies Anié 1 et Anié 2, la DRAC-Plateaux, la TVT, l'Agence Togolaise de Presse, la radio Anié Azur, les participants et tous les autres partenaires qui ont concouru à la réussite des travaux de la journée de réflexion.

Fait à Lomé, le 02 juillet 2022

Le Secrétaire général



SOHOU N'gani Abassi Bidénimh





Panneau de sensibilisation posée à l'entrée sud de la ville d'Anié (Commune Anié 1), quartier plateau.



Panneau de sensibilisation posée au grand carrefour du marché d'Adogbénou (Commune Anié 2).



Table d'honneur de la cérémonie d'ouverture, de la droite vers la gauche, M. Tagba (Représentant du ministre en charge de l'éducation à la citoyenneté), M. Ogouhoudé (Maire commune Anié 2), M. Adékédeo (Secrétaire général représentant le préfet d'Anié), M. Atara (Maire commune Anié 1) et M. Sohou (Coordinateur du projet)



Photo de famille, 1^{ère} ligne, de la droite vers la gauche à la 4^{ème} position, le Professeur Kadanga (Président de l'Association CPD).



Vue partielle des participants à la journée de réflexion

ASSOCIATION CULTURE, PAIX ET DEVELOPPEMENT (CPD)

Récépissé N°0965/MTDCL-SG-DLPAP-DOCA

Siège : Lomé, quartier des Etoiles, Tél : 90 99 34 43

APPEL A PROJETS DU FONDS D'AIDE A LA CULTURE, EDITION 2021

EDIFICATION DE LA CULTURE DE LA PAIX ET DIALOGUE INTERCULTUREL :

**JOURNEE DE REFLEXION SUR LES VALEURS CITOYENNES,
VALEURS DE PAIX POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE**



Sokodé, le 09 novembre 2021

Mars 2022

Introduction

Dans le cadre de ses activités, l'Association Culture, Paix et Développement (CPD) a initié avec l'appui du Fonds d'aide à la culture, une “*Journée de réflexion sur les valeurs citoyennes, valeurs de paix pour un développement durable*”. A cet effet, une dizaine de leaders des communautés locales, de responsables d'associations et d'organisations non gouvernementales (ONGs) de développement, des jeunes, des hommes de médias, des acteurs culturels et de développement à la base de la préfecture de Tchaoudjo ont été entretenus durant la journée du 09 novembre 2021 à la salle de conférence de ladite préfecture sur la problématique de l'engagement citoyen et de la culture de la paix pour un développement durable et inclusif au Togo.

Le présent rapport final des activités présente le bilan de cette activité ainsi que les enseignements tirés.

I. Préliminaires

1- Rappel du contexte du projet

Le processus démocratique qu'ont connu les pays africains depuis les années 1990 a engendré de profondes mutations et a souvent eu des impacts négatifs sur le comportement de nombreux citoyens, avec les menaces réelles sur la paix et la cohésion sociales. Ainsi, tout le monde parle le plus souvent de démocratie, des droits de l'homme et de la citoyenneté sans pour autant s'approprier les principes et valeurs qui doivent modeler le comportement quotidien des hommes et des femmes dans un Etat dit démocratique.

Le Togo ne fait pas exception à ce constat. En effet, le pays a connu (et vit malheureusement encore ces temps-ci) des crises qui ont mis à mal la vie sociale et démocratique, fragilisant ainsi la paix, l'unité nationale, la cohésion et la concorde sociales, les efforts de réconciliation.

Face à cette situation, l'Etat a mis en place des chantiers importants visant à renforcer le cadre institutionnel et législatif d'une part et à former “le nouveau citoyen” résolument engagé dans le développement durable et inclusif du pays. Parmi ces actions, mention peut être faite notamment de l'adoption en Juin 2014 de la politique nationale de formation civique et d'éducation à la citoyenneté et son plan d'action (2014-2018), la mise en place de la Commission, vérité, justice et réconciliation (CVJR) et du Haut-commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale (HCRRUN).

Toutefois, comme l'a mentionné le plan d'action, l'éducation aux valeurs citoyennes, à la culture de la paix, au civisme et à la participation citoyenne aux actions de développement est une mission de longue haleine nécessitant l'implantation non seulement des acteurs publics mais aussi et surtout de la société civile.

C'est dans ce contexte que, l'Association « **Culture, Paix et Développement** », a initié le présent projet sur les valeurs citoyennes et les valeurs de paix comme leviers du développement durable d'une part et de lutte contre les préjugés, les amalgames en initiant les communautés à l'autocritique et au respect mutuels, au dépassement à transcender les différences et à se rassembler autour des valeurs communes d'autre part.

2- Objectifs réalisés

L'objectif général du présent projet était de sensibiliser les leaders des communautés locales, les hommes de médias, les responsables des associations et ONG, les jeunes et acteurs de développement de la préfecture de Tchaoudjo sur les valeurs citoyennes, valeurs de paix comme soubassements de la cohésion sociale, de la construction nationale et du développement durable du pays.

De façon spécifique, il était question de :

- Sensibiliser les participants sur les valeurs de tolérance, de respect mutuel, de l'acceptation de l'autre avec sa différence et leur impact sur la cohésion et la paix sociales ;
- Les entretenir sur l'engagement citoyen dans le développement de leurs communautés respectives ;
- Rappeler aux acteurs quels sont, la place et l'impact des valeurs citoyennes dans le développement durable du pays.

3- Résultats obtenus

Les résultats obtenus à l'issue de la mise en œuvre du projet sont :

- 10 leaders communautaires, de jeunes, de responsables locaux et associatifs, des hommes de médias de la préfecture d'Anié ont été sensibilisés sur les valeurs citoyennes et la culture de la paix comme vecteurs et expressions du vivre ensemble ;
- ils ont été entretenus sur l'engagement citoyen dans le développement de leurs communautés respectives ;

- ils ont été entretenus sur la place et l'impact citoyen de ces valeurs dans le développement durable d'un pays.

4- La phase préparatoire

Des rencontres ponctuelles ont permis à l'équipe de coordination d'organiser dans des conditions optimales, les activités afférentes à l'événement. Elles sont liées à l'élaboration des Termes De Références (TDR) et des courriers transmis aux différents partenaires, à la mission exploratoire pour préparer au mieux l'événement.

La Direction régionale des arts et de la culture de la région centrale (DRAC-Centre) et la Préfecture ont été mis à contribution pour l'enregistrement des dossiers de candidature, un accent étant mis sur le public cible de cette localité pour prendre part activement aux activités de la journée de réflexion.

Pour permettre une communication fluide et permanente entre le comité d'organisation, les partenaires et le public, les e-mails et les contacts téléphoniques ont été échangés pour renforcer la communication avant la tenue effective du l'événement.

II. Le déroulement de la journée de réflexion

Les activités de cette journée de réflexion ont été entre autres, la cérémonie d'ouverture, les communications, les débats et discussions et la cérémonie de clôture (conférence programme en annexe).

1- La cérémonie d'ouverture

Elle a été marquée par trois interventions : le mot de bienvenue du Secrétaire général de l'Association CPD Monsieur SOHOU N'gani Abassi Bidénimh qui a précisé le contexte et les objectifs du projet et de l'association, et enfin le discours d'ouverture du Représentant du Préfet.

Dans son intervention, le représentant du pouvoir central a souligné l'importance de cet atelier qui, a-t-il rappelé, a lieu à un moment où le pays se trouve engagé dans une campagne d'éducation à la citoyenneté et de consolidation du développement à la base. Il a mis l'accent sur les efforts consentis par le gouvernement pour faire du vivre ensemble, un désir partagé par tous les togolais avant de rassurer les initiateurs de la volonté des pouvoirs publics de poursuivre leur partenariat qui aboutira à coup sûr à de nouveaux projets.

Enfin, tout en saluant cette initiative dans la construction nationale, il a exprimé son désir de voir l'association couvrir toute l'étendue du territoire national avec cette sensibilisation et cette formation, vu la pertinence des thématiques inscrites au programme.

2- Les communications

Les travaux ont démarré par un bref exposé de M. SOHOU sur le programme, les méthodes de travail et les informations d'ordre pratique sur la journée de réflexion.

Des débats fructueux, itératifs et interactifs ont permis aux participants d'approfondir les questions à la suite des communications sur les deux thématiques suivantes :

- **Communication 1 : Diversité, dialogue interculturel et cohésion sociale : quelles perspectives pour un développement harmonieux des collectivités locales ?** présentée par M. POTCHONA ;
- **Communication 2 : Culture, éducation citoyenne et développement local : enjeux et défis,** présentée par M. SOHOU ;

Les discussions ont porté principalement sur les exposés qui ont été très appréciés des participants en raison de la pertinence des thématiques retenues, de la richesse des expériences partagées et de la possibilité d'adaptation des solutions proposées aux différentes situations qui se présentent dans leur vie quotidienne.

Les experts-consultants ont fourni aux participants des informations nécessaires sur les procédures et modalités à suivre pour une participation active à la construction d'un Togo de paix et de tolérance pour les générations futures. Dans le même sens, les participants ont exprimé leur engagement à relayer les connaissances acquises au cours de cet événement dans leurs communautés respectives.

3- Cérémonie de clôture

Elle a été l'occasion de remercier tous les partenaires et aux participants pour leur soutien indéfectible dans l'organisation et la réussite de cette rencontre. Il s'est agi essentiellement de féliciter les participants pour leur disponibilité et leur collaboration aux différents travaux qui ont meublé la journée, contribuant à sa réussite. De plus, ils ont été exhortés dans leurs activités respectives, à être des portes paroles de l'association auprès de leurs communautés respectives en relayant les informations.

4- Recommandations

Des recommandations ont été formulées à l'endroit de la CPD par les participants. Elles sont relatives au souhait d'envisager l'organisation de la formation dans toutes les préfectures du pays afin que ces thématiques en lien avec l'actualité du pays soient partagées par tous les acteurs vu les moments que traverse le pays actuellement. Ainsi, aussi bien les décideurs que les membres des communautés pourront y participer.

Conclusion

De manière globale, à travers ses différentes activités, la journée de réflexion a été une réussite et donc, a permis d'impacter sur le développement endogène et participatif au Togo.

Pour les participants, le contenu de l'atelier a été dense, intéressant et enrichissant, les communicateurs expérimentés et ouverts.

Il convient de remercier tous les partenaires notamment le Fonds d'aide à la culture, les participants qui ont concouru à la réussite des travaux de la journée de réflexion.

Fait à Lomé, le 23 mars 2022



Le Secrétaire général

A handwritten signature in black ink, appearing to read "SOHOU N'gani Abassi Bidénimh".

SOHOU N'gani Abassi Bidénimh

SOUS LE PARRAINAGE DU MINISTERE EN CHARGE DE LA CULTURE

ASSOCIATION CULTURE, PAIX ET DEVELOPPEMENT (CPD)

(Récépissé N°0965/MTDCL-SG-DLPAP-DOCA)

&

CABINET TACT XPERTISES

ATELIERS REGIONAUX DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION

(ELUS/AGENTS LOCAUX/ENTREPRENEURS CULTURELS)

Novembre 2019 à Mars 2020

Lomé, Davié, Kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Dapaong et Kara

THEME :

**PND ET POTENTIALITES CULTURELLES
ET TOURISTIQUES COMME LEVIERS DU
DEVELOPPEMENT LOCAL
(Axes 2 et 3)**



RAPPORT FINAL D'ACTIVITES

Coordonnateur : Professeur KADANGA Kodjona

La culture est au commencement et à la fin de tout processus de développement

Février 2020

SOMMAIRE.....	1
SIGLES ET ABREVIATIONS	2
Introduction.....	3
 1- Contexte et justification.....	3
 2- Objectifs réalisés	5
 3- Résultats obtenus.....	5
 4- Méthodologie utilisée.....	6
 5- Phase préparatoire.....	7
 6- Déroulement des ateliers	8
 7- Difficultés rencontrées	13
 8- Recommandations	14
Conclusion.....	14
Annexes.....	16

SIGLES ET ABREVIATIONS

CPD	: Culture, Paix et Développement
MATDCL	: Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales
MCTL	: Ministère de la Culture, du Tourisme et des Loisirs
ONG	Organisation non gouvernementale
PND	: Plan National de Développement
TDR	: Termes De Référence

Introduction

Dans le cadre de ses activités et sous le parrainage du Ministère en charge de la culture, l'Association Culture, Paix et Développement "CPD" a initié en collaboration avec le Cabinet Tact Xpertises, du 13 novembre 2019 au 09 janvier 2020, des ateliers régionaux de sensibilisation et de formation des élus/agents locaux et entrepreneurs culturels sur le thème « **PND et potentialités culturelles et touristiques comme leviers du développement local (axes 1 et 3)** ». La cérémonie de lancement officiel des activités du projet, présidée par le représentant du Ministre de la culture, du tourisme et des loisirs (MCTL), Monsieur Gnazou N'DAAM (Directeur de cabinet dudit ministère), s'est tenue le mercredi 13 novembre 2019 à Lomé, dans la grande salle de conférence du village du Bénin (à l'Université de Lomé). A l'issue de ce lancement, une première série de sessions ont eu lieu dans la Région maritime (à Davié le 16 décembre 2019), dans la Région des plateaux (à Kpalimé le 18 décembre et à Atakpamé le 19 décembre 2019) puis dans la Région des centrales (à Sokodé le 20 décembre 2020) ; une seconde série de sessions se sont tenues dans la Région des Savanes (à Dapaong, le 07 janvier 2020) et l'apothéose dans la Région de la Kara (à Kara le 09 janvier 2020). Ces ateliers ont été meublés par des exposés introductifs, des formations, des échanges, des synthèses de résultats et ont vu la participation de 178 secrétaires généraux de préfectures et de mairies, d'entrepreneurs culturels, de représentants d'associations de jeunes, de femmes et des Organisations non gouvernementales (ONG) à vocation culturelle.

Le présent rapport final des activités présente le contexte-justification, les objectifs réalisés, les résultats obtenus, la méthodologie utilisée, la phase préparatoire, le déroulement des ateliers, les difficultés rencontrées ainsi que les recommandations faites.

1- Contexte et justification

Présent depuis longtemps au Sénégal (1973) et implanté plus tard en Côte d'Ivoire, c'est au cours de ces dernières années que la gouvernance locale s'est véritablement implanté dans plusieurs pays francophones d'Afrique (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger), à travers des politiques dites de décentralisation, largement impulsées par les partenaires extérieurs.

Au Togo, certes, la gestion des affaires locales était confiée aux élus locaux depuis les années 1970 mais c'est avec le processus de démocratisation que le gouvernement a impulsé un nouvel élan à la gouvernance locale à partir de 1998 à travers l'adoption d'un certain nombre de réformes car faut-il le rappeler, les dernières élections locales remontent à 1987. Ces réformes ont conduit à l'adoption *en mars 2007 de la loi portant décentralisation et libertés locales*,

modifiée en janvier 2018 qui, en matière de développement local et d'aménagement du territoire, concède aux administrations locales, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de développement des communes.

Dans la même perspective, le Plan National de Développement (PND, 2018-2022) reconnaît aux axes 1 et 3, la culture et le tourisme comme étant la pierre angulaire d'un développement socioéconomique harmonieux à travers les avantages que procurent les entreprises culturelles et l'industrie touristique en termes de création de richesses et d'emplois.

L'objectif principal que s'est fixé le gouvernement est de donner un nouveau souffle à la mise en valeur des richesses culturelles et touristiques à travers les industries, les entreprises culturelles ainsi que les biens et services touristiques.

Pour y parvenir, les collectivités locales ont un rôle important à jouer à la lumière des compétences qu'elles ont en matière des arts, de la culture, de tourisme et de patrimoine.

En effet, les compétences des communes, préfectures et régions sur le plan touristique et culturel sont relatives principalement à :

- la création, la gestion et l'entretien des salles de spectacles et des parcs d'attraction ;
- la création et la gestion des bibliothèques et centres communautaires ;
- l'organisation des manifestations culturelles ;
- la promotion de la culture et de la sauvegarde du patrimoine culturel local ;
- la promotion du tourisme et l'aménagement des sites touristiques d'intérêt local.

Les modalités de ces réformes de décentralisation ont abouti subséquemment aux élections locales du 30 juin 2019, à la mise en place à travers tout le territoire national de conseils municipaux élus, choisissant eux-mêmes un maire en leur sein, administrant des collectivités territoriales dotées de l'autonomie budgétaire et récupérant diverses compétences autrefois relevant de l'Etat notamment en tourisme et action culturelle.

Faisant suite à cela, la politique culturelle de mars 2011 a diagnostiqué la nécessité d'un éveil de la sensibilité aux réalités culturelles, d'une initiation aux valeurs esthétiques et du patrimoine pour une meilleure contribution de la culture au développement.

Cette avancée qui vient impulser une nouvelle dynamique au développement culturel et touristique dans le pays doit favoriser la décentralisation de la politique et l'action culturelles au niveau régional et communal pour résoudre les défis du développement durable. Et pour ce faire, la société civile a un rôle important à jouer.

C'est dans ce contexte que l'Association "Culture, Paix et Développement" (CPD) initie les ateliers de formation qui permettent de réunir les élus et administrateurs locaux ainsi que les artistes et promoteurs culturels impliqués dans le développement de leurs communautés respectives basé sur les potentialités culturelles et touristiques.

2- Objectifs réalisés

De façon générale, le présent projet visait à sensibiliser et à former les élus, agents locaux et entrepreneurs culturels en matière de conservation, de valorisation, de promotion et d'exploitation des potentialités culturelles et touristiques conformément aux axes 1 et 3 du PND.

Spécifiquement, il s'agissait de :

- **Sensibiliser** les élus et agents locaux sur les axes 1 et 3 du PND relatifs à la contribution de la culture et du tourisme au développement ;
- **Conscientiser** les participants sur les potentialités culturelles et touristiques de leurs ressorts territoriaux dans le développement local;
- **Entretenir** les acteurs sur l'apport des industries culturelles à l'économie locale en termes de création d'emplois et de richesses ;
- **Former** les acteurs locaux en techniques de montage de projets culturels et en recherche de financement ;
- **Outiller** les élus, agents et promoteurs culturels locaux sur les approches et pratiques pour rechercher et négocier les partenariats culturels ;
- **Partager** les bonnes pratiques des expériences de la décentralisation des volets culturels et touristiques de certains pays.

3- Résultats attendus

Les résultats attendus des ateliers étaient de :

- Les élus et agents locaux sont sensibilisés sur les axes 1 et 3 du PND relatifs à la contribution de la culture et du tourisme au développement ;
- Les participants sont conscientisés sur les potentialités culturelles et touristiques de leurs ressorts territoriaux dans le développement local ;
- Les acteurs locaux sont entretenus sur l'apport des industries culturelles à l'économie locale en termes de création d'emplois et de richesses ;
- Les acteurs locaux sont formés en techniques de montage de projets culturels et en recherche de financement ;

- Les élus, agents et promoteurs culturels locaux sont outillés sur les approches et pratiques pour la recherche et la négociation de partenariats culturels ;
- Les expériences des bonnes pratiques de la décentralisation des volets culturels et touristiques dans certains pays sont partagées avec les participants.

4- Méthodologie utilisée

Il a été organisé du 13 novembre 2019 au 09 janvier 2020 par l'équipe projet formé par l'Association Culture, Paix et Développement "CPD" et le Cabinet Tact Xpertises, à sa tête le Professeur Kodjona KADANGA, Consultant des politiques socioculturelles et Président de l'association CPD, une campagne de recherche de partenaires techniques et financiers à Lomé (Togo) pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des ateliers. C'est dans ce cadre qu'une mission a été conduite au MCTL pour solliciter le parrainage dudit Ministre, Son Excellence Monsieur Kossivi EGBETONYO, une démarche qu'il a salué et à laquelle, il a répondu favorablement. Par la suite, le Ministre a, à son tour envoyé une correspondance portant demande d'appui à son homologue de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Territoriales (MATDCL) afin que ce dernier prenne des dispositions pour que les secrétaires généraux de préfectures et de mairie prennent part aux ateliers.

Ainsi, il a été organisé deux séries d'activités que sont :

- **Le lancement officiel du projet :** il s'est tenu le mercredi 13 novembre dans la grande salle de conférence du Village du Bénin (dans l'enceinte de l'Université de Lomé), à Lomé en présence des directeurs de cabinet des Ministères en charge de la culture et de l'administration territoriale, des préfets du Golfe et d'Agoè-Nyivé, des maires, des secrétaires généraux de préfectures et mairies, de divers hauts responsables d'institutions publiques en charge des questions de développement, d'artistes, de représentants d'associations de femmes et de jeunes, d'entrepreneurs culturels ainsi que des médias publics et privés.
- **Les sessions de formation dans les différentes régions :** elles ont consisté à organiser durant une journée dans chaque chef-lieu de région, des séances de formation à l'endroit des élus et administrateurs locaux, des acteurs culturels, des représentants d'associations culturelles et touristiques, de femmes et de jeunes sur les différents axes retenus par le projet relatifs à la mise en œuvre des compétences transférées en matière de culture et tourisme en lien avec le PND.

Ces exposés introductifs se sont essentiellement appuyés sur les outils et stratégies développés au niveau national/international. Les formateurs, au nombre de quatre, ont utilisés pour ce faire, de la méthode participative et interactive au cours de leur communication qui a duré 1 heure 30 minutes chacune. Celle-ci a été articulée en analyse théorique et pratique, études de cas ou cas pratiques s'appuyant sur les exemples pris dans l'environnement national et local. Une plage importante était réservée aux débats ou échanges avec les participants.

En vue de pérenniser les acquis de ces ateliers, Il est prévu sur toute l'étendue du territoire nationale, une mission de suivi-évaluation qui sera pilotée par le Cabinet Tact Xpertises.

- **Le suivi-évaluation et la pérennisation des acquis :** A l'issue des différentes sessions de sensibilisation, de formation et pendant les douze mois qui suivront, le Cabinet Tact Xpertises accompagnera les collectivités en un suivi-évaluation. En effet, en vue de pérenniser et de s'assurer de la mise en œuvre effective des acquis issus des formations, le Cabinet organisera des tournées de terrain. Ces tournées visent à échanger avec les élus et agents locaux sur les stratégies et programmes/projets qu'ils sont en train de mettre en place pour la conservation, la valorisation, la promotion et l'exploitation des potentialités culturelles et touristiques de leur territoire. Le Cabinet devra en outre leur apporter dans ce cadre, son appui conseil pour la recherche de partenariats et de financement.

5- La phase préparatoire

D'abord, les représentants de l'Association et du Cabinet ont procédé à la constitution d'une équipe projet. Cette équipe est composée de Consultants expérimentés du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Togo, intervenant dans les domaines de la culture du tourisme et dont la composition est la suivante :

- **Pr KADANGA Kodjona**, Consultant des politiques socioculturelles, Université de Lomé, Togo, Coordonnateur Général ;
- **Pr GORAN Modeste**, Spécialiste des industries culturelles, Université de Cocody Abidjan, Côte d'Ivoire ;
- **Dr KONE Donikpo**, Chargé des affaires culturelles à l'UEMOA, Ouagadougou ;
- **Dr TINAKA Kossi Wédiabalo**, Spécialiste en développement culturel, Lomé ;
- **M. NOUGBOLO Kodjo**, Spécialiste de projets culturels à l'IRES RDEC, Lomé ;
- **M. SOHOU N'gani A. Bidénimh**, Consultant de projets culturels, Lomé.

Ainsi, des rencontres ponctuelles ont permis d'organiser dans des conditions optimales, les activités afférentes au projet. Elles sont liées au montage du dossier de projet, à l'élaboration des Termes De Références (TDR). Dans le même sens, un examen des TDR a été effectué pour permettre à la coordination de mieux appréhender les résultats attendus du projet. Ainsi, chaque point a été l'objet d'amples explications en insistant sur les missions de chaque membre pour permettre une communication fluide et permanente entre l'équipe de projet et les différents acteurs impliqués dans le projet en l'occurrence, les préfets ou secrétaires généraux de préfectures et de mairies.

A l'issue des réunions préparatoires, un chronogramme a été élaboré pour cadrer l'activité dans le temps. La cérémonie de lancement a donc été programmée pour le 13 novembre au Village du Bénin (à l'UL) et des dispositions ont été prises pour l'organisation logistique et la tenue effective de cette cérémonie. A l'issue de ce lancement, les dates des différentes sessions régionales ont été calées entre le 16 décembre 2019 et le 09 janvier 2020, ce qui a permis à la coordination de mieux organiser les activités y afférentes et de prendre les mesures idoines pour leur bon déroulement. Il a été ensuite question de rédiger et d'envoyer des correspondances aux partenaires techniques, aux différents participants et aux invités à la cérémonie de lancement et aux sessions régionales.

A cet effet, il a été organisé des missions de travail avec ces derniers pour une meilleure organisation des sessions et une mobilisation efficiente du public cible. Le plus souvent et dans le cadre des différents échanges, l'équipe a fait recours aux e-mails et appels téléphoniques afin de renforcer la communication avant la tenue de la cérémonie de lancement et des différentes sessions régionales.

S'agissant des sessions régionales, les préfets des chefs-lieux de région ont été mis à contribution pour prendre attaché avec leur collègue de la région et eux, à leur tour, les maires et secrétaires généraux de leurs ressorts territoriaux afin de prendre part aux ateliers. Les directeurs régionaux de la culture ont quant à eux, faciliter la participation des artistes, entrepreneurs culturels, représentants d'associations de femmes et de jeunes.

6- Le déroulement des ateliers

Durant trois mois, il a été organisé dans le cadre des ateliers régionaux de sensibilisation et de formation, les activités telles que la cérémonie de lancement, les sessions régionales meublées de communications, de débats et la cérémonie de clôture.

A cet effet, les programmes aussi bien de la cérémonie de lancement que des sessions régionales ont été élaborées (voir annexes 2 et 3).

a- La cérémonie de lancement du 13 novembre 2019

Elle s'est tenue le 13 novembre 2019 à l'Université de Lomé et a été dans son ensemble, marquée par le mot de bienvenue du Président de l'association CPD, les deux exposés introductifs et le discours de lancement du représentant du Ministère en charge de la culture (voir annexe 2, Togo-Presse n° 10663 du 15 novembre 2019, P. I du magazine).

Le Président de l'association CPD, Professeur Kodjona KADANGA, Coordonnateur général du projet, a au prime abord, souhaité la bienvenue au Directeur de Cabinet du MCTL (M. Gnazou N'DAAM) et du MATDCL (M. Robert Bawoubadi BAKAÏ), le Secrétaire général du Ministère en charge du civisme et de l'éducation à la citoyenneté (Dr Kossi Wédiabalo TINAKA), le Directeur Général du Cabinet Tact Xpertises (M. Bidénimh Abassi N'gani SOHOU), aux préfets du Golfe et d'Agoè-Nyivé, aux autres personnalités présentes et à toute l'assistance. Il les a ensuite remerciés pour l'intérêt qu'ils portent au succès du PND ainsi qu'au développement culturel et touristique des collectivités territoriales et le cas échéant, du Togo. Il a enfin terminé son mot en soulignant que les collectivités locales ont un rôle important à jouer à la lumière des compétences qu'elles ont en matière des arts, de la culture, du tourisme et de patrimoine ; et que ces ateliers de sensibilisation et de formation permettront d'approfondir les questions de développement local et d'examiner les voies idoines pour conserver le patrimoine culturel et le valoriser de façon responsable pour en tirer le meilleur parti. Ceci en vue de mener à bien le vaste chantier de construction des territoires respectifs ; s'en suivra la phase de sui-évaluation en vue de pérenniser et de s'assurer de la mise en œuvre efficace des acquis des formations.

Après le mot du Coordonnateur Général, Professeur Kodjona KADANGA, deux exposés introductifs ont été présentés à toute l'assemblée. Il s'agit de :

- Exposé introductif 1 : *Potentialités culturelles et touristiques des régions du Togo : un trésor à peine entamé*, présenté par **M. NOUGBOLO Kodjo, Spécialiste de projets culturels** et de ;
- Exposé introductif 2 : *Apports des Industries culturelles et créatives à l'économie nationale et locale : cas de la Côte d'Ivoire*, présenté par **Prof GORAN Koffi Modeste, Spécialiste des industries culturelles**.

Pour le discours de lancement, M. Gnazou N'DAAM a quant à lui, tout d'abord exprimé ses sincères remerciements à l'audience pour sa présence à cette cérémonie et a profité de l'occasion pour remercier les initiateurs du projet. Il a ensuite salué cette initiative qui vient appuyer les efforts inlassables que déploie son Ministère sous la houlette du Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, visant à faire de la culture et du tourisme, des secteurs économiques dynamiques, pourvoyeurs d'emplois décents, durables et des richesses pour les populations locales d'une part ; et d'autre part, la pierre angulaire d'un développement socioéconomique harmonieux basé sur les richesses de nos territoires et où la diversité des cultures participent effectivement à la cohésion sociale, à la préservation du patrimoine culturel et naturel, à l'attractivité touristique, à l'identité nationale ainsi qu'à la promotion de la destination touristique Togo à travers une image de marque et la définition d'un positionnement clair qui constituent de puissants leviers de croissance socioéconomique. Il ajoute qu'elle est nécessaire car s'inscrivant dans le PND qui a fait de la bonne gouvernance, notamment la gouvernance administrative et locale, un des facteurs clés pour le renforcement du cadre de dialogue permanent entre les acteurs sociaux, l'apaisement du climat politique et social par la mise en place d'institutions garantissant la stabilité politique et le respect des libertés individuelles. Il a continué son intervention en relevant que ce projet vient nourrir l'arsenal de la mise en œuvre du processus de décentralisation qui, depuis les derniers textes pris par l'Etat, s'accélère avec la nouvelle loi sur les libertés locales, le décret sur les nouvelles communes, l'organisation des élections municipales et la prise de services effective des maires. Il a terminé son allocution en lançant un vibrant appel aux partenaires au développement, à toutes les collectivités territoriales, à la société civile, aux médias et aux différentes parties prenantes pour réserver un accueil chaleureux aux membres de l'équipe de pilotage et aux experts formateurs tout en favorisant une réelle implication en faveur de cet ambitieux projet qui ne vise que la construction d'un Togo plus prospère. C'est sur cette exhortation qu'il a procédé au lancement solennel des ateliers régionaux de sensibilisation et de formation sur le thème « ***PND et potentialités culturelles et touristiques comme leviers du développement local*** ».

Il est à mettre en évidence que la couverture médiatique était assurée par les médias publics et privés (Télévision Togolaise, Radio Lomé, Agence Togolaise de Presse, Télévision deuxième, Togo Réveil et des journaux en ligne).

La cérémonie de lancement a été suivie par un cocktail offert par la coordination à toute l'assemblée.

b- Les sessions régionales : du 16 décembre 2019 au 09 janvier 2020

Des sessions régionales ont été organisées du lundi 16 décembre 2019 au vendredi 09 janvier 2020. Elles ont été scindées en deux phases :

- **Une première phase qui s'est tenue du 16 au 20 décembre 2019** pour le compte de la Région maritime (Hôtel Hera à Davié le 16 décembre 2019) jusqu'à la Région centrale (Hôtel Central à Sokodé le 20 décembre 2019) en passant par la Région des Plateaux (Hôtel du 30 Août à Kpalimé le 18 décembre 2019 et Nice Hôtel à Atakpamé le 19 décembre 2019) puis ;
- **Une seconde phase qui s'est tenue du 06 au 09 janvier 2020** pour le compte de la Région des savanes (Hôtel de Dapaong à Dapaong le 07 janvier 2020) et la Région de la Kara (Hôtel Kara à Kara, le 09 janvier 2020).

Toutes ces sessions ont été déclinées selon un programme bien structuré (Voir annexe 3).

Ainsi, les différentes cérémonies d'ouverture ont été présidées par les préfets des chefs-lieux de région ou leur représentant.

A l'issue de chaque cérémonie, un cocktail a été offert par la coordination aux officiels et aux participants.

Deux exposés introductifs d'une durée de 1 h 30 minutes chacun et une formation de 2 h 30 minutes ont meublé les diverses sessions.

Les axes abordés sont les suivants :

- Exposé introductif 1 : *Potentialités culturelles et touristiques des régions du Togo : un trésor à peine entamé, présenté par M. NOUGBOLO Kodjo, Spécialiste de projets culturels* et de ;
- Exposé introductif 2 : Dimension culturelle et touristique dans le développement local. (avec des spécifications sur chaque région) *présenté par Dr TINAKA Kossi Wédiabalo, Spécialiste en développement culturel.*
- Formation sur le montage de projets dans le domaine des industries culturelles et touristiques locales *présenté par Bidénimh Abassi N'gani SOHOU, Cabinet Tact Xpertises, et*
- Formation sur la recherche de financement dans le domaine des industries culturelles et touristiques locales *présenté par Bidénimh Abassi N'gani SOHOU, Cabinet Tact Xpertises.*

Chaque exposé a suscité la participation des participants par des questions ciblées, qui leur ont permis de mieux appréhender les sujets. Au terme de chaque présentation, des contributions et/ou des débats ouverts ont eu lieu en lien avec les différentes thématiques.

Il faut rappeler qu'avant le début des travaux, des kits de formation (cartables, blocs note, stylos et badges) et des bouteilles d'eau minérale ont été distribués aux participants tout au long des sessions sans oublier que les déjeuners étaient offerts par l'équipe projet lors des différentes sessions.

S'agissant des débats, de par leur caractère fructueux, itératifs et interactifs, ils ont permis aux participants d'approfondir les questions suite aux présentations des experts-consultants. Ils ont porté principalement sur les exposés qui ont été très appréciés des participants en raison de la pertinence des axes retenus, de la richesse des expériences présentées et de la possibilité d'adaptation des solutions proposées aux différentes situations qui se présentent à eux dans leur quotidien.

Les participants ont présenté leurs principales activités et échangé leurs expériences tout en précisant leur domaine d'intervention de leurs organisations respectives. Ils ont également partagé les expériences pertinentes de leurs institutions de provenance tout en mettant l'accent sur les activités réalisées, en cours et programmées, et ont exprimé leur engagement pour le développement culturel et touristique dans leur collectivité respective à travers leur participation massive aux différentes rencontres organisées à leur endroit comme c'est le cas des présents ateliers.

Les experts-consultants ont fourni aux participants des informations nécessaires sur les procédures et modalités à suivre pour une participation active au développement du domaine culturel et touristique au Togo à travers le montage de projet et la recherche de financements.

Au total, les ateliers ont connu la participation de 178 secrétaires généraux de préfectures et de mairies, d'acteurs culturels, de représentants d'associations culturelles et touristiques, de femmes et de jeunes dont 27 dans la Région maritime (à Davié), 55 dans la Région des plateaux (21 à Kpalimé et 34 à Atakpamé), 20 dans la Région Centrale (à Sokodé), 31 dans la Région des savanes (à Dapaong) et 45 dans la Région de la Kara (à Kara). (Voir annexes 4 à 9).

c- Cérémonie de clôture du 09 janvier 2020

Elle a eu lieu à la salle de conférence de l'Hôtel Kara (à Kara) et a été l'occasion pour le Coordinateur du projet d'une part, de féliciter le Président de la République et tout le gouvernement pour les efforts consentis afin de rendre effective la décentralisation au Togo.

Les remerciements sont allés justement au Ministre en charge de la culture, parrain du présent projet, pour son soutien indéfectible dans l'organisation et la réussite de ces ateliers et au ministre en charge de l'administration territoriale pour son appui technique et les facilités administratives.

D'autre part, il s'est agi essentiellement de féliciter les participants pour leur mobilisation inconditionnelle autour de cet événement et leur collaboration aux différents travaux qui ont meublé les sessions, contribuant à sa réussite. De plus, ils ont été exhortés à plus de dynamisme dans leurs activités respectives et conviés à un bon retour à leur domicile respectif.

Pour clore les travaux, le coordinateur a précisé que la phase de suivi-évaluation qui va durer une année sera l'occasion pour les différents acteurs de bénéficier au titre de leur collectivité, d'un appui conseil dans la mise en œuvre de leurs projets culturels et touristiques et de mobiliser convenablement, le plus de ressources pour leur réalisation.

Les résumés des communications ont été envoyés aux participants à la fin des différentes sessions.

7- Difficultés rencontrées

Les ateliers ont été une totale réussite mais, l'équipe a connu certaines difficultés liées beaucoup plus à la programmation des différentes sessions et à la mobilisation des participants lors des phases régionales.

Le souci majeur a résidé dans le fait que, la période au cours de laquelle se tenaient les ateliers était également choisie pour l'exécution d'autres projets pilotés par les Institutions de la république ou la société civile, ce qui a engendré d'énormes difficultés à réserver des salles de conférences et des chambres d'hôtel pour l'équipe projet. Il est même arrivé que le lieu choisi au départ pour abriter une session soit reconcidéré, comme c'était le cas à Atakpamé où, l'atelier prévu se tenir au Roc Hôtel a été ramené à Nice Hôtel pour des raisons logistiques.

En outre, il est à souligner que dans certaines régions, les participants n'ont pas reçu toutes les informations relatives aux ateliers, néanmoins l'équipe à travers le leadership du Coordinateur et le système de suivi des activités mis en place, a su trouvé aux moments opportuns des solutions aux différents problèmes.

Plusieurs difficultés itératives d'ordre organisationnel et financier ont constitué des obstacles dans la mise en œuvre du projet mais, des écueils que l'équipe projet a su gérer avec ingéniosité.

8- Recommandations

Les participants tout en saluant cette initiative ont émis des vœux à l'endroit de l'équipe projet. Ils sont relatifs à :

- La formation initiale/continue des agents locaux pour leur donner les outils et techniques nécessaires pour sauvegarder et valoriser le riche patrimoine culturel/naturel des territoires et développer le tourisme local.
- La multiplication des cadres de rencontres et d'échanges d'expériences sur le tourisme et la culture au plan communal, régional, voir national pour leur permettre de s'outiller sur les différentes stratégies pouvant leur permettre de mieux organiser, construire, gérer et développer leurs territoires respectifs ;
- L'appui conseil et l'expertise de l'équipe projet dans l'élaboration des politiques culturelles et touristiques locales, le montage des projets et la recherche de financement dans les domaines des industries culturelles et touristiques locales afin de faire de ces secteurs, de véritables leviers de croissance et de créations d'emplois en conformité avec les axes 1 et 3 du PND ;
- Favoriser le réseautage des participants à travers la mise en place de plateformes d'échanges d'informations et de partages d'expériences dans le but de conjuguer leurs efforts pour la mise en œuvre des différents projets dans les domaines des arts, du patrimoine, du tourisme pour un épanouissement de leurs populations.

Conclusion

De manière globale, les ateliers ont été une réussite et donc, ont permis aux administrateurs locaux de prendre conscience du rôle et des opportunités qu'offrent le tourisme et la culture dans le développement local. Autant certains participants avaient des préoccupations qui ont trouvé satisfaction, autant les travaux des spécialistes ont été actifs et constructifs. La maîtrise du sujet, les échanges fructueux, les contenus des communications estimés intéressants, la référence faite à des exemples pratiques, ainsi que les supports de communication adaptés aux débats ont été retenus comme points forts des travaux.

L'équipe projet a toutefois déploré comme points faibles, l'insuffisance des ressources financières, la durée des différentes sessions et la gestion du temps. Pour les participants, le contenu du forum a été dense, intéressant et enrichissant, les échanges francs et fructueux, les

communicateurs expérimentés et ouverts. La modération a été excellente et la logistique très bonne.

Pour toutes ces raisons, il convient de remercier le MCTL, le MATDCL, les médias locaux et nationaux, les participants et tous les partenaires qui ont concouru à la réussite des travaux de ces ateliers.

Fait à Lomé, le 02 avril 2020

Le Secrétaire général



SOHOU N'gani Abassi Bidénimh





Table d'honneur de la cérémonie d'ouverture, de la gauche vers la droite, le Professeur KADANGA Kodjona (Président de l'association CPD) et le Préfet de Kloto, Etape de Kpalimé, Ateliers régionaux de sensibilisation et de formation sur le PND et les potentialités culturelles et touristiques comme leviers de développement local.



Photo de famille à la sortie des ateliers régionaux de sensibilisation et de formation sur le PND et les potentialités culturelles et touristiques comme leviers de développement local, Etape de Kpalimé.



Photo de famille à la sortie des ateliers régionaux de sensibilisation et de formation sur le PND et les potentialités culturelles et touristiques comme leviers de développement local, Etape d'Atakpamé, 1ère ligne, de la droite vers la gauche à la 4^{ème} et 5^{ème} position, respectivement le Préfet de l'Ogou et le Professeur Kadanga (Président de l'Association CPD).



Table d'honneur de la cérémonie d'ouverture, de la gauche vers la droite, le Professeur KADANGA Kodjona (Président de l'association CPD) et le Préfet de Tone, Etape de Dapaong, Ateliers régionaux de sensibilisation et de formation sur le PND et les potentialités culturelles et touristiques comme leviers de développement local.



Photo de famille à la sortie des ateliers régionaux de sensibilisation et de formation sur le PND et les potentialités culturelles et touristiques comme leviers de développement local, Etape de Dapaong.

A L'ASSEMBLEE NATIONALE MERCREDI

La loi de finances rectificative gestion 2019 et celle portant attributions et fonctionnement du district autonome du Grand Lomé votées

Lire page ... 3

Togo Magazine Tasse

GRAND QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

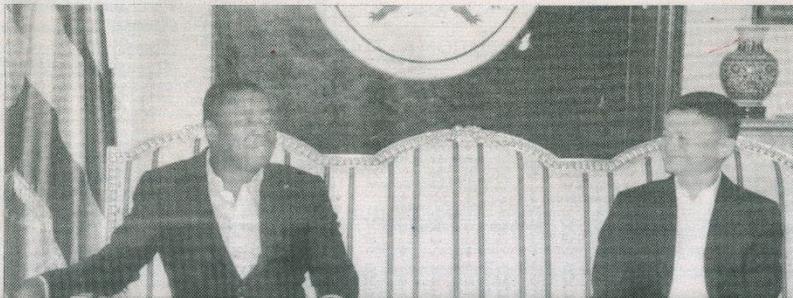
N° 10663

Vendredi 15 Novembre 2019

200 francs

EN VISITE AU TOGO

M. JACK MA, FONDATEUR DU GEANT CHINOIS ALIBABA REÇU PAR LE CHEF DE L'ETAT HIER



Le fondateur du géant chinois de l'e-commerce Alibaba, Jack Ma, a été reçu hier par le président de la République, Faure Gnassingbé, à son palais à Lomé. Le chef de l'Etat a échangé avec son hôte, à la tête d'une délégation d'hommes d'affaires chinois sur les opportunités qu'offre le Togo pour les investissements.

Au cours d'un bref entretien à la salle ronde du palais, le propriétaire d'Alibaba a dit avoir remarqué que le Togo regorge d'énormes potentialités en termes de positionnement stratégique pour le transport et le commerce, de population en grande partie jeune. « Nous avons beaucoup investi beaucoup de fonds en Chine et dans

(Suite P. 3)



Le tête-à-tête entre le président Faure Gnassingbé et le fondateur de Alibaba, M. Jack Ma.

PROCESSUS ELECTORAL POUR LA PRESIDENTIELLE DE 2020

46 CELI et 06 CEAI créées par décret en Conseil des ministres

En Conseil des ministres, mercredi dernier, le chef de l'Etat a pris un décret qui fixe le nombre des Commissions Electorales Locales Indépendantes (CELI) et des Commissions Electorales d'Ambassades Indépendantes (CEAI) et leurs ressorts territoriaux respectifs.

Au total, ce sont 46 CELI qui ont été créées sur l'ensemble du pays à raison de 7 pour la préfecture du Golfe, 2 pour celle d'Agoé-Nyivé et d'une pour chacune des 37 autres préfectures.

En ce qui concerne les CEAI créées, elles sont au nombre de 6, notamment à Paris, Washington, Kinshasa, Libreville, Abuja et Rabat.

Lire in extenso le décret à la page A

LA 13^E CONFERENCE DE L'ISP A LOME

Les participants s'engagent pour un service public de qualité

Lire page ... 5

MAGAZINE CULTURE ET TOURISME LEVIERS DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Comment valoriser et exploiter les potentialités régionales ?

Lire page ... 1

CULTURE ET TOURISME LEVIERS DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Comment valoriser et exploiter les potentialités régionales ?

L'Association « Culture, Paix et Développement », en collaboration avec le Cabinet Tact Xpertises a procédé, mercredi au campus universitaire de Lomé, au lancement officiel des ateliers régionaux de sensibilisation et de formation à l'endroit des élus, administrateurs locaux et entrepreneurs culturels, sur le thème : « PND et potentialités culturelles et touristiques comme leviers du développement local ». L'objectif visé est de former et d'outiller ces acteurs sur les stratégies techniques à développer pour la valorisation et l'exploitation des potentialités culturelles et touristiques de leurs régions respectives.

La politique culturelle du Togo a diagnostiqué la nécessité d'un éveil de la nation aux réalités culturelles, à une initiation aux valeurs esthétiques et du patrimoine pour une meilleure contribution de la culture au développement. En outre, le PND impulse une nouvelle dynamique à la promotion culturelle et touristique pour relever les défis du développement durable.

C'est dans ce contexte que l'association « Culture, Paix et Développement »(CPD) et le cabinet Tact Xpertises initient des ateliers régionaux de formation, lancés mercredi à Lomé, à l'endroit des acteurs locaux et entrepreneurs culturels impliqués dans



Diverses personnalités à la cérémonie de lancement suivant une présentation de thème.
(Photo TAMASSI).

le développement de leurs communautés respectives, développement basé sur les potentialités culturelles et touristiques

Il est question d'outiller les bénéficiaires en techniques de montage de projets culturels et en recherche de financement. Ledit

projet, selon les initiateurs, entend booster la création des industries culturelles et touristiques locales, contribuant ainsi à l'économie locale en termes d'emplois et de richesses, à la lutte contre la précarité, à la recherche des partenariats culturels.

miques et la pierre anglaise de sensibilisation et de formation se tiendront en décembre prochain dans chaque chef-lieu de régions. Il s'agira de la formation des formateurs, qui permettra d'approfondir les questions de développement local et d'examiner les voies idoines pour conserver le patrimoine culturel et le valoriser, l'exploiter de façon responsable pour en tirer la compétitivité et de l'emploi.

Sur la même lancée, le président de l'association CPD, coordonnateur du projet, Pr Kodjona Kadanga, a précisé que les collectivités locales ont un rôle important à jouer à la lumière des compétences qu'elles ont en matière des arts, de la culture, de tourisme et de patrimoine. Il a expliqué que les

Régine AKONGA